



# LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 154

MONTRÉAL, LE MERDREDI 6 JUILLET 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

POLITIQUE

MONTRÉAL

ÉCONOMIE

## Assainir les écosystèmes ou l'industrie de l'eau?

Le Conseil des ministres s'apprête à réorienter, peut-être même aujourd'hui, l'important Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) dans lequel ont été investis 4,7 milliards\$, un montant qui atteindra bientôt 6 milliards\$ avec les projets en cours.

La réforme mise de l'avant par le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, le nouveau responsable du futur programme «d'équipements municipaux», vise à épargner plusieurs centaines de millions\$, à intégrer la logique de l'épuration à celle de la restauration des infrastructures municipales et hausser encore un peu le pourcentage de la population québécoise qui épure ses eaux usées. Et le ministre se propose, d'après les informations disponibles, de concentrer son aide sur les municipalités moins nanties.

On peut vraiment dire, sans sombrer dans le lieu commun, que le Québec est à la croisée des chemins en assainissement.

Les usines d'épuration, construites ou en préparation, vont hausser le niveau d'assainissement à 90% de la population «branchée» sur réseau d'égout.

Dans sa logique de réforme administrative, où les enjeux sont fondamentalement financiers et sociaux, la réforme Ryan a commencé et continuera de susciter bien des malaises.

D'abord parce qu'elle veut diminuer l'ampleur des investissements publics, qui devaient atteindre les 1,5 milliards\$, boues d'épuration et débordements compris. Et aussi parce que les petites municipalités, qui ont payé pour la dépollution des grandes villes, acceptent mal qu'on ne leur renvoie pas l'ascenseur, comme en Ontario et aux États-Unis. On estime, là-bas, que grandes et petites villes doivent respecter les mêmes normes minimales de rejet et que la collectivité doit assumer l'excédent de coût de l'épuration dans les plus petites villes, où les coûts de revient sont plus élevés parce que répartis sur moins de gens.

Mais cette question d'équité sociale en soulève une autre, plus fondamentale: que voulons-nous assainir? Pourquoi épurer?

Le bilan gouvernemental de 15 ans d'assainissement au Québec, que Le Devoir divulguait cette semaine, indique que l'objectif administratif initial est presque atteint, soit assainir les rejets d'au moins 90% de la population sur réseau. Mais Québec découvre que l'atteinte de cet objectif ne nous assure pas que les cours d'eau vont échapper au processus de vieillissement accéléré, qui les tue lentement. Si leur mort biologique constitue un minimum incontournable, le vrai débat devrait être de leur redonner la santé, d'augmenter le nombre et la vitalité des espèces qu'ils abritent.

Si les cours d'eau ne sont pas plus en santé, après 4,7 milliards\$, indique le bilan gouvernemental, c'est que le PAEQ a été utilisé à certaines époques autant comme un antidépresseur économique que comme un outil de gestion environnementale. Il fallait éparpiller d'importants investissements rapidement. Et le choix des projets s'est fait en fonction d'objectifs sociaux plus qu'environnementaux. On voulait obtenir, ce qui est légitime, des eaux brutes saines pour protéger les prises d'eau potable municipales et même permettre dans les rivières la baignade et la pêche.

Si on avait voulu plutôt guérir nos cours d'eau de la dégénérescence et de la mort biologique à plus ou moins long terme, on n'aurait pas abandonné l'idée d'une attaque concertée sur les pollutions urbaines, industrielles et agricoles, bassin par bassin. Le tiers de la pollution industrielle est toujours intact et la pollution agricole, causée par l'érosion, les pesticides et les engrais, n'a pas vraiment reculé. La lutte aux déversements de fumier, là encore, visait souvent plus à protéger les prises d'eau que les cours d'eau.

L'échec relatif du PAEQ au plan environnemental vient du fait qu'on a dépensé sans se demander où chaque dollar profiterait le mieux à l'environnement, une logique élémentaire d'investisseur. On n'a pas regardé les cours d'eau comme de grands corps vivants, malades des humains et de leur industrie sous toutes ses formes, dont le cœur devait être guéri avant les ulcères d'estomac.

On peut refaire le PAEQ en fonction d'une approche écosystémique et investir les 1,5 milliards\$ qui restent, sur les organes vitaux de nos grands écosystèmes aquatiques pour les sauver de l'eutrophisation et mieux, leur redonner vie. On peut aussi se contenter d'un compromis susceptible de satisfaire à la fois les comptables gouvernementaux et l'industrie de l'eau tout en évitant une tempête municipale à deux mois des élections: mais ce sera à coup sûr aux dépens des objectifs environnementaux à l'origine du PAEQ.

M3i: affrontement entre Québec et Hydro-Québec

PAGE A 4



Kanesatake: émoi autour d'une arrestation

PAGE A 3



CPQ: la TPS plutôt qu'une hausse des impôts

PAGE B 2

## Le Service de police «tolère l'incompétence», dit Malouf

«Je ne dirige pas une organisation malade», lui réplique Jacques Duchesneau

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) vient d'essuyer un dur coup avec la présentation hier d'un rapport incisif et très critique sur son fonctionnement et ses pratiques.

L'auteur du rapport, le juge Albert Malouf, émet en effet 42 recommandations pour tenter de remédier au «manque de coordination et de communication entre sergents et officiers supérieurs», au «flottement sérieux» dans le commandement des opérations, à la faiblesse de l'évaluation du personnel, à la désuétude des équipements de communication, à l'intégration aléatoire des nouveaux policiers.

Le jugement de M. Malouf sur les structures de com-

mandement est accablant: il est arrivé, écrit-il, que les officiers «commandaient mal leurs hommes parce qu'ils ne savaient littéralement pas quoi faire eux-mêmes».

Pour le juge Malouf, la culture de l'ensemble du SPCUM «tolère l'incompétence».

Enfonçant le clou, il ajoute que «le SPCUM est un corps en proie à de nombreuses divisions, qui influent de façon négative sur sa performance (...), un corps où la frustration est élevée, dont les policiers ont tendance à s'accommoder en accomplissant leurs tâches de manière routinière».

Le juge Malouf fait également valoir que des pratiques de tir obligatoire devraient être instaurées au SPCUM, et que le port d'arme devrait être retiré temporairement au

VOIR PAGE A 8: MALOUF



Le directeur du Service de police de la CUM, Jacques Duchesneau, flanqué de la présidente de la Communauté urbaine de Montréal, Mme Vera Danyluk.

## Arafat forme son gouvernement



PHOTO AP

LE CHEF de l'OLP, Yasser Arafat, a serré la main à deux Juifs ultra-orthodoxes hier à Jéricho. Arafat a installé officiellement son nouveau gouvernement qui comprend un rabbin antisioniste. Nos informations en page A 5.

## Les «jeux du macramé»

Entre le Mondial et le Tour de France, les Jeux de la Francophonie, qui s'ouvrent à Paris, se cherchent une identité

PASCALE PONTOREAU

En 1987, lors du Sommet de Québec, des francophones zélés ont eu l'audacieuse idée de créer les Jeux de la Francophonie. On connaissait déjà les Jeux olympiques, leur idéal, leurs ouvertures spectaculaires, leur surenchère médiatique et leurs records sans cesse surpassés. Moins haut en couleur, les Jeux du Commonwealth rappellent la grandeur coloniale de l'Empire britannique. Encore moins visibles et beaucoup moins connus: les Jeux de la Méditerranée, les Jeux des petits États réunissant Malte, le Liechtenstein, Andorre et autres mini-pays européens depuis douze étés. Alors, pour ne pas se sentir en reste, les francophones, forts de leurs quarante-sept drapeaux, se sont jetés à l'eau.

Côté idéal, rien à redire. Les Jeux, à l'image des olympiades originelles, réunissent des sportifs... et des artistes. Les pays d'accueil sont alternativement, aux deux ans, du Sud

du Nord et reçoivent à leurs frais les délégations des pays membres de la Francophonie. En 1989, le Maroc a eu la lourde tâche d'accueillir les premiers Jeux de la Francophonie. Mais, la présence d'une compétition en «métiers d'art» et les piètres résultats obtenus dans les disciplines d'honneur ont rapidement accolé à l'événement le surnom de «jeux du macramé»!

Le concept de cette jeune manifestation francophone, axée sur la culture et le sport, reste «encore flou, encore mou», admet le ministre Liza Frulla, arrivée hier à Paris pour soutenir les 150 athlètes et artistes de l'équipe québécoise. Il devra donc «être raffermi» et éventuellement réservé aux «jeunes espoirs» artistiques et sportifs des pays francophones.

«Ça pourrait être nos espoirs versus leurs espoirs. C'est probablement ce qui va arriver, a prédit le ministre de la Culture hier en inter-

## Washington ferme la porte aux Haïtiens

Un camp de réfugiés mis sur pied au Panama

D'APRÈS L'AFP

Washington — Face à un afflux de réfugiés haïtiens, les États-Unis ont adopté un nouveau dispositif visant à décourager les départs en exil par la mer et fermer tout espoir d'entrée aux États-Unis.

Les Haïtiens qui fuient leur pays par mer et qui sont recueillis par les garde-côtes américains ne seront plus accueillis aux États-Unis — même s'ils sont considérés comme des réfugiés politiques —, mais placés dans des camps, a annoncé hier le responsable américain chargé du dossier haïtien, M. William Gray.

«Les boat people qui nécessitent une protection (pour des raisons politiques) auront la possibilité de l'obtenir dans des camps de réfugiés», a précisé M. Gray au cours d'une conférence de presse à la Maison Blanche.

Le premier de ces camps, avec une capacité de 10 000 personnes, sera établi au Panama et un accord de principe a été atteint avec l'île de la Dominique et Antigua pour l'ouverture d'autres camps, a précisé M. Gray. En aucun cas, les personnes ainsi placées sous la protection des États-Unis et du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, ne pourront être admis sur le sol des États-Unis.

L'annonce de cette décision fait suite à l'augmentation très nette des Haïtiens cherchant à fuir leur pays par la mer. Au cours des onze derniers jours, quelques 10 000 réfugiés haïtiens ont été interceptés par les garde-côtes américains.

Jusqu'à présent, les États-Unis renvoyaient les réfugiés fuyant leur pays pour des raisons économiques.

VOIR PAGE A 8: HAÏTIENS

## Wallace Roney, orphelin de Davis

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

(De notre édition finale d'hier)

Wallace Roney ne se remettra peut-être jamais de la mort de Miles Davis. Lundi soir au Spectrum, ce musicien encore jeune a gelé dans sa trompette des notes si graves, qu'on a eu la nette impression qu'il souffrait encore profondément de la mise entre parenthèses de Miles Dewey Davis.

Entouré, plus que supporté, par quatre instrumentistes marqués par le travail accompli par Miles Davis à l'époque où celui-ci avait débouché Hancock, Carter, Shorter et Williams, afin qu'ils ne soient plus les servants trop sages de la musique, Wallace Roney est apparu sous un jour quelque peu pathétique. Ce n'est pas un reproche. Loin de là.

Entre son attitude, sa manière d'être, soit de côté, la tête légèrement inclinée, et cette obsession à sculpter des notes si lourdes, si dramatiques, qu'elles renvoyaient à la révolte jamais dépassée par Miles, Roney s'est posé en orphelin, plus qu'en héritier de Davis. Et ce, sans jamais avoir joué une pièce couchée par Davis.

Homme de tension, musicien austère, artiste quelque peu sévère, Roney a si ému par cette fidélité au courage de Davis lorsque Watts était en flammes qu'il a rappelé Chet Baker. Sans avoir le style de ce dernier, Roney partage avec le clochard aristocratique du jazz une affection



FESTIVAL DE JAZZ DE MONTRÉAL

VOIR PAGE A 8: ORPHELIN

INDEX

- Agenda .....B6
- Avis publics.....A4
- Classées.....B4
- Culture.....B8
- Économie.....B2
- Éditorial.....A6
- Le monde.....A5
- Mots croisés.....A4
- Les sports.....B5



MÉTÉO  
Nuageux, éclaircies Max: 27  
Détails en B4

DEMAIN

Clichés d'été:  
la Minganie et  
la Basse-Côte-Nord



VOIR PAGE A 8: MACRAMÉ

## • LES ACTUALITÉS •

## Nouvelle directrice artistique

LE DEVOIR

Christine Houde a été nommée cette semaine directrice artistique du DEVOIR, succédant ainsi à Lucie Lacava. Christine Houde était, avant d'entrer en fonction au Devoir, directrice artistique de la revue *Clin d'œil* depuis deux ans. Le numéro de novembre 1993 de la revue a d'ailleurs



Christine Houde

premier numéro de *Châtelaine Style* chez Maclean Hunter, en 1992.

En 1991, Christine Houde a été graphiste sénior au quotidien montréalais *The Gazette* et directrice artistique du *Montreal Magazine*, un supplément du *Globe and Mail*. A Vancouver, le *West Magazine*, dont elle était la directrice artistique adjointe de 1989 à 1991, a reçu de nombreux prix de direction artistique et de typographie au Society of Newspaper Design et a été nommé magazine de l'année 1990 par le Canadian National Magazine Award à Toronto et le Western Canadian Magazine Award à Vancouver.

## Divorces en hausse

Ottawa (PC) — Le taux des divorces a augmenté de 0,3 pour cent entre 1991 et 1992, la première augmentation signalée à ce chapitre depuis cinq ans. Selon Statistique Canada, le nombre des divorces, par 100 000 femmes légalement mariées, a grimpé de 1110 en 1991 à 1114 en 1992. Les taux ont augmenté en Ontario, en Saskatchewan et dans les deux territoires, mais a fléchi dans les autres provinces.

## Oui au Norplant mais avec une «carte de compétence»

La capsule contraceptive soulève toujours la controverse

Ottawa (PC) — Les femmes devraient s'assurer des compétences de leur médecin avant d'accepter que le contraceptif Norplant ne leur soit inséré sous la peau.

Ces capsules contraceptives, efficaces pendant cinq ans, ne devraient être mises en place que par des médecins qui peuvent démontrer qu'ils ont reçu une formation à cet effet du manufacturier, indique M. Peter Grosser, spécialiste du ministère de la Santé à la section des médicaments.

Cette mise en garde ne devrait toutefois pas rassurer les groupes de femmes, inquiets des effets du Norplant dont la vente a été autorisée au Canada il y a quelques mois.

Le Norplant soulève la controverse dans plusieurs pays, tant pour des raisons médicales que politiques.

Aux États-Unis, 200 femmes ont entrepris des poursuites contre le fabricant du Norplant, les laboratoires Wyeth-Ayerst, affirmant avoir subi des lésions permanentes lorsqu'on leur a retiré le produit.

En entrevue hier, M. Grosser a

assuré que de tels problèmes ne devraient pas survenir au Canada, Wyeth-Ayerst ayant tiré leçon de cette expérience et mis au point un programme de formation des médecins beaucoup plus approprié.

«Aux États-Unis, les problèmes sont dus à des médecins qui ne savaient pas vraiment insérer ou retirer les capsules.»

Il n'existe toutefois aucun système au Canada qui permettrait de s'assurer que seuls les médecins ayant reçu la formation adéquate implantent le Norplant. C'est donc aux patientes elles-mêmes de s'assurer que leur médecin a obtenu la «carte de compétence» du manufacturier, indique M. Grosser.

Les capsules Norplant ont été conçues pour demeurer dans le bras pendant environ cinq ans, laissant échapper lentement une hormone synthétique qui empêche la grossesse.

Mulay Shree, de la faculté de médecine de l'université McGill, à Montréal, estime qu'aucune étude sérieuse n'a encore été menée pour mesurer les effets à long terme du

Norplant et de ce fait, celui-ci n'aurait pas dû être autorisé sans davantage de consultation.

La présidente du Comité canadien d'action sur la situation de la femme, Sunera Thobani, précise que le Norplant préoccupe les féministes.

«Ce n'est pas la femme qui contrôle la prise de ce contraceptif, mais le médecin qui a le pouvoir de l'implanter et de le retirer. Cela réduit le contrôle que les femmes ont sur leur sexualité.»

Le Dr Norman Barwin, un gynécologue d'Ottawa, croit que sa part que le Norplant offre une option valable aux femmes qui, pour différentes raisons, ne peuvent prendre la pilule.

Il ajoute que le produit a été développé pendant près de 20 ans et a été étudié de près. «La clé du succès pour réduire les effets secondaires, c'est de bien l'installer», ajoute-t-il.

Le ministère de la Santé estime que le Norplant est efficace et sans danger, ajoute M. Grosser. La compagnie Wyeth-Ayerst forme actuellement quelque 900 médecins canadiens à son utilisation.

## Imax s'installera à Québec

SERGE LAPLANTE

Québec — C'est bien dans la ville de Québec, mais au centre commercial Les Galeries de la Capitale, que sera finalement construit le cinéma Imax des promoteurs du Naturalium de Québec. Porte-parole et actionnaire du groupe Cinémax Québec Inc., M. Albert Simard a annoncé hier que le groupe en est venu à une entente avec le propriétaire du centre commercial, M. Marcel Adams, qui est également un des plus importants gestionnaires d'immeubles au Québec.

L'investissement prévu est de 6 millions \$ et l'ouverture se fera au mois d'avril 1995. Le cinéma Imax 3D de la capitale, qui possèdera le plus grand écran Imax 3D au monde avec une superficie de 21 par 29 mètres, sera construit sur un terrain loué par les Galeries de la Capitale, à proximité du parc d'attraction du centre, avec lequel il possèdera une entrée conjointe. Installé ainsi dans un centre commercial, le cinéma Imax jouira d'un vaste stationnement gratuit ainsi que d'accès faciles aux autoroutes. On sait qu'en dernière étape, la controverse entourant le projet Imax du Vieux-Port de Québec tournait justement autour d'un stationnement étagé associé au projet. L'abandon par la ville de Québec du controversé stationnement de 350 places avait entraîné le retrait du projet par les promoteurs.

## Les ambulanciers ruent dans les brancards

Une soixantaine de techniciens ambulanciers ont pénétré de force, hier, au siège social d'Urgences-Santé. Certains de ceux-ci ont bousculé des employés et saccagé les lieux causant entre autres des dommages matériels.

«De tels gestes et comportements sont inadmissibles et nuisent à l'image de la profession de technicien ambulancier», a déclaré M. Louis Trahan, directeur des services opérationnels.

## Compromettre ou Construire



Jacques Parizeau, Chef du Parti Québécois et chef de l'opposition

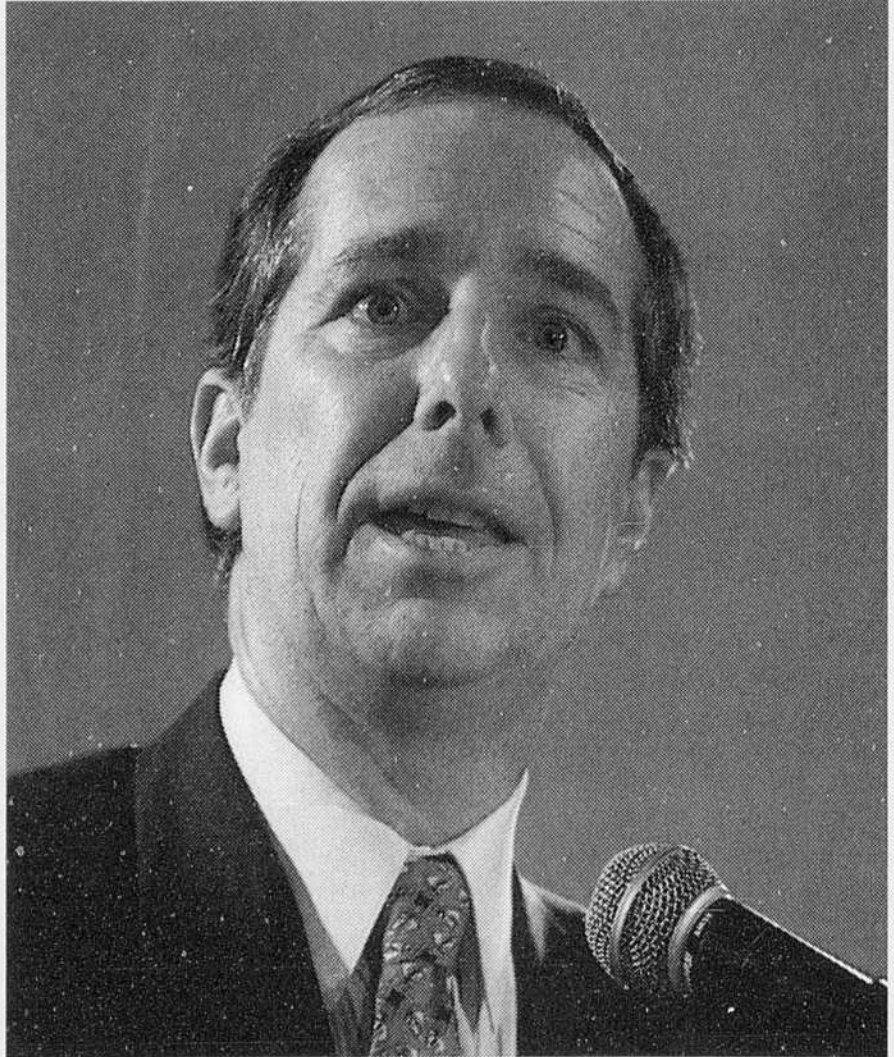
Le Parti québécois affirme que, dès son arrivée au pouvoir, il estime avoir le mandat d'enclencher le processus d'accession du Québec à la souveraineté.

## L'enclenchement

\*Dès qu'il sera élu, un gouvernement issu du Parti Québécois :

- Fera adopter par l'Assemblée nationale une déclaration solennelle affirmant la volonté du Québec d'accéder à sa pleine souveraineté;
- Aura la responsabilité et le mandat d'établir, à la suite de discussions avec le gouvernement fédéral, l'échéancier et les modalités de transfert des pouvoirs et des compétences ainsi que les règles de partage de l'actif et des dettes;
- Fera adopter une loi instituant une commission constitutionnelle ayant le mandat de rédiger un projet de Constitution du Québec souverain.

\*Extraits du programme du Parti Québécois (page 5)



Daniel Johnson, Premier Ministre du Québec et chef du Parti Libéral

Le Parti libéral du Québec est clair. Il veut donner la priorité à l'emploi et à l'amélioration du niveau de vie des Québécois. Et le bilan des six premiers mois au pouvoir de Daniel Johnson et de son équipe le démontre nettement.

## L'emploi

- 50 000 emplois ont été créés entre janvier et mai.
- La TVQ a été uniformisée à 6,5%.
- Ententes avec le Nouveau-Brunswick et l'Ontario sur l'ouverture des marchés.
- Impôts réduits pour 92% de la population.
- Fonds décentralisés de création d'emplois pour soutenir le développement des régions : 6 000 emplois créés depuis février par cette mesure seulement.
- Ententes sur le programme d'infrastructures avec la maîtrise d'oeuvre au Québec (création de 20 000 emplois).
- Programme de rénovation résidentielle de 154 millions \$ avec des retombées de 7 600 emplois

Les enjeux sont clairs. À vous de choisir.



Cette annonce a été retenue et payée par Nathalie Bernier, pour le Parti libéral du Québec.

# LE DEVOIR

# MONTREAL

## Colère et émoi autour d'une arrestation à Kanesatake

LE DEVOIR

Quatre chefs de la communauté mohawk de Kanesatake ont passé plus de quatre heures hier dans les bureaux de la Sûreté du Québec à Saint-Eustache afin d'éclaircir les circonstances de l'arrestation en matinée de Peter Canatonguin, aux abords du conseil de bande de Kanesatake.

M. Canatonguin, qui filait à toute allure sur la route 344, a été intercepté par deux agents de la SQ dans le stationnement du conseil pour conduite dangereuse.

Au moment où le policier lui remettait son billet d'infraction, l'individu releva brusquement la fenêtre de son véhicule, immobilisant brusquement le bras du policier pendant que le passager prenait la fuite pour se réfugier à l'intérieur du Conseil de bande.

L'autre policier, toujours assis dans sa voiture, se précipita alors à la rescousse de son coéquipier, d'abord en coupant le contact de la voiture de M. Canatonguin puis en immobilisant l'individu au sol

avant de le menotter et l'amener au poste de Saint-Eustache. L'événement a évidemment causé un attroupement et de bonnes prises de bec. Quelques heures plus tard, M. Canatonguin se présentait au Palais de justice de Saint-Jérôme pour répondre à des accusations de conduite dangereuse et d'entrave au travail d'un policier.

### Direction: Saint-Eustache

La nouvelle de l'arrestation de M. Canatonguin dans le stationnement du conseil s'est propagée à la vitesse de l'éclair dans la communauté. Quatre de leurs leaders — Crawford Gabriel, Gary Carbonel, Robert Cree et Dean Gabriel — ont alors aussitôt pris la direction de Saint-Eustache pour s'entretenir avec le capitaine de la section montréalaise de la SQ.

La discussion a duré quatre heures.

Quatre heures au cours desquelles policiers et mohawks ont fait le point sur l'arrestation de M. Canatonguin pour ensuite discuter de leurs «relations» en général à Kanesatake.

Les policiers ont expliqué aux chefs autochtones qu'aucune force excessive n'avait été exercée à l'endroit de M. Canatonguin — contrairement à ce qu'ont soutenu certains employés du Conseil de bande — mais que l'individu avait dû effectivement être maîtrisé parce qu'il refusait de se livrer à la police.

Laissant planer le doute que M. Canatonguin aurait été malmené par les policiers, les chefs ont demandé à ce qu'on soutenu certains employés du Conseil de bande — mais que l'individu avait dû effectivement être maîtrisé parce qu'il refusait de se livrer à la police.

Laissant planer le doute que M. Canatonguin aurait été malmené par les policiers, les chefs ont demandé à ce qu'on soutenu certains employés du Conseil de bande — mais que l'individu avait dû effectivement être maîtrisé parce qu'il refusait de se livrer à la police.

Selon nos informations, les Mohawks ont expliqué une nouvelle fois aux policiers la signification particulière d'une arrestation effectuée à quelques pieds du conseil de bande. Pour le reste, les policiers ont tenu à rappeler la nature de leur rôle à Kanesatake.

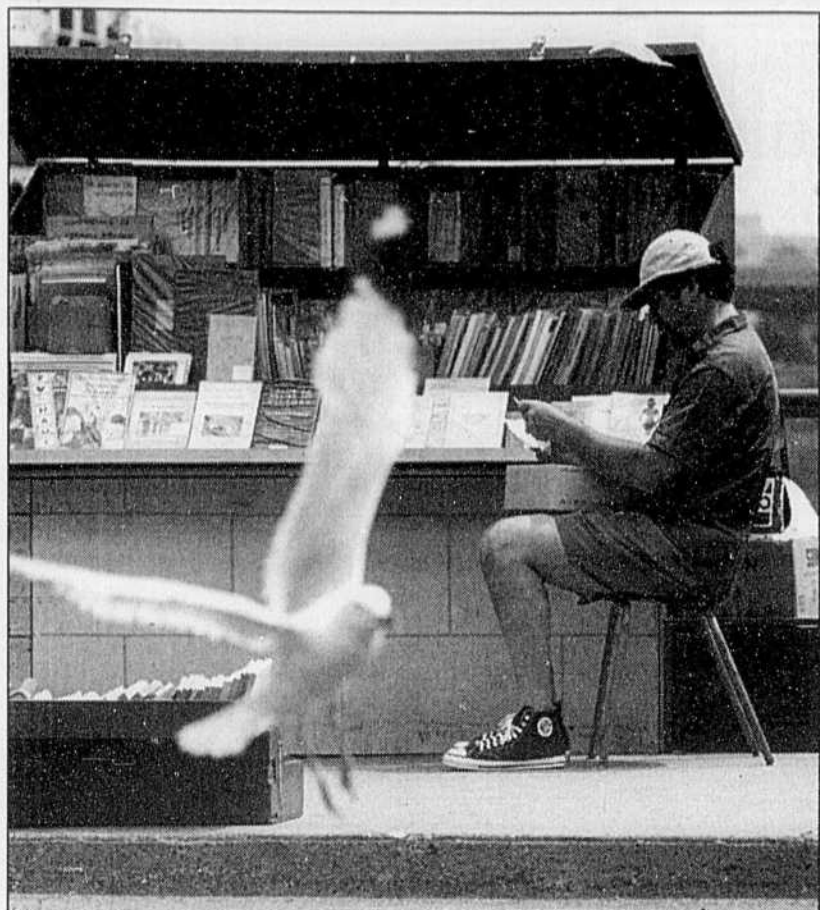


PHOTO JACQUES NADEAU

Ils sont une quarantaine à s'être donné rendez-vous cette année sur les quais du Vieux-Port, jusqu'au 24 juillet.

## Les Bouquinistes du Saint-Laurent

Des livres pour tout le monde à ciel ouvert

ISABELLE HACHEY  
LE DEVOIR

Un petit air de Paris flotte sur le quai du Vieux-Port de Montréal, depuis hier.

À l'instar de la capitale française, où les bouquinistes se pressent sur les bords de la Seine depuis près de quatre siècles, Montréal est le site, pour la troisième année, d'un «événement de livres à ciel ouvert» sur le quai du Vieux-Port, jusqu'au 24 juillet.

«Les Bouquinistes du Saint-Laurent» se sont donné un autre rendez-vous maritime et cette année, ils sont une quarantaine, presque tous québécois.

«La plupart des livres en vente sont introuvables ailleurs», au dire de la fondatrice et présidente de l'événement, Hélène Tirole.

Mais on retrouve, sur les rives du fleuve Saint-Laurent, de l'ancien et de l'usagé. Certes, il y a des livres de collection, mais aussi... d'occasion. Ainsi se côtoient, sur les tablettes des petits kiosques qui longent le quai, de vieux livres dédiés, âgés de centaines d'années, et des romans Harlequin, ou encore des romans de Stephen King.

L'an dernier, certains visiteurs patients ont pu dénicher une BD de 1941, *Donald joue au hockey*, la première édition russe de *L'Archipel du Goulag* (1973), et des nouvelles d'Anne Hébert en roumain.

Mais dans certains kiosques, comme celui du libraire François Côté, on explique que pour préserver les livres trop rares et trop précieux des mains inexpérimentées des badauds malhabiles, on a préféré les laisser en sécurité dans la boutique de la rue Ontario.

L'événement est donc, avant tout, un prétexte pour inciter Monsieur-tout-le-monde à la lecture: «J'ai remarqué que beaucoup de gens ne sont pas assez attirés vers le livre. On le trouve trop austère. Nous voulons sensibiliser les gens à la lecture», explique Mme Tirole, qui a initié l'idée en 1992, à l'occasion des fêtes du 350<sup>ème</sup>. Depuis, les bouquinistes attirent chaque année entre 15 000 et 20 000 visiteurs.

Contrairement aux années antérieures, Les Bouquinistes du Saint-Laurent rassemblent cette fois des libraires presque exclusivement québécois: «Nous voulons contribuer à mettre en valeur certaines des meilleures ressources du patrimoine culturel québécois», dit Mme Tirole. «Il faut bien comprendre que ce ne sont pas des bouquinistes de Paris en visite ici, mais plutôt une version québécoise des bouquinistes de France.»

Seul un exposant est Français: après les Parisiens en 1992 et les libraires de la ville de Lyon en 1993, des représentants du Conseil général de Rhône sont accueillis par leurs homologues du Québec.

### Peintres des quais

Le quai du Vieux-Port reçoit aussi des peintres québécois qui croquent, chaque jour, l'atmosphère et le charme de l'événement. Sous le thème, «Une ville, un fleuve», une dizaine d'écrivains présenteront leurs meilleurs textes, le 13 juillet, à 21h. Et tous les soirs à 20h, Jean-Marie da Silva présente *13 escalas au pays — 33 paysages poétiques*, prêtant ainsi sa voix à treize poètes québécois, tels Gaston Miron, Emile Nelligan et Gilles Vigneault.

Quai Voltaire, Quai de la Tournelle, Quai des Célestins, les bouquinistes sont installés depuis près de quatre siècles sur les bords de la Seine, à Paris. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, sous le règne d'Henri III, des colporteurs se pressaient sur les bords de la Seine pour y vendre abécédaires, almanachs, contes et histoires pieuses. En 1992, l'UNESCO désignait l'événement «patrimoine culturel mondial».

Seules les villes de Paris, Londres et de Lyon accueillent sur leurs quais ces vendeurs de livres à ciel ouvert. Montréal est donc la première ville d'Amérique du Nord à fêter ainsi le livre en plein air. La ville de Québec sera l'hôte de la même manifestation, du 29 juillet au 14 août, à la Terrasse Dufferin. Dirigées par le commissaire-priseur parisien Gabrielle Ionesco, une vente aux enchères aura lieu le 22 juillet. Une partie des profits de la vente seront versés au Mouvement «AtD Quart-Monde», qui soutient toute personne ou groupe d'entraide considérant l'accès à la culture aux familles défavorisées comme prioritaire.



MACADAM

## Royal Victoria réalise sa 200<sup>e</sup> greffe du cœur

RACHEL DUCLOS  
LE DEVOIR

Lise Guay attendait un rein depuis sept ans, mais elle avait aussi besoin d'un nouveau cœur depuis l'année dernière. Les deux organes lui ont été greffés à l'hôpital Royal-Victoria, le jour de la Fête des pères. La dame de 50 ans de Lévis est la 200<sup>e</sup> greffée du cœur de cet hôpital et la 16<sup>ème</sup> greffée cœur-rein au monde.

«Je ne cours pas encore mais je me prépare», s'exclame, à peine deux semaines après l'opération, celle qui ne sortait plus de chez elle pour se rendre à l'hôpital, trois fois par semaine, recevoir la dialyse qui purifiait son sang. Lise Guay est apparue en pleine forme, hier, en conférence de presse et a répondu avec plaisir aux multiples questions des journalistes. «C'est comme une renaissance.»

Les risques de rejet sont quand même présents, surtout pendant les premiers mois, mais ils la guetteront pour le restant de ses jours. Aussi Mme Guay doit prendre trois types de médicaments, des immunosuppresseurs, pour empêcher le rejet. Le patient qui a subi une greffe cardiaque a 85% des chances de survivre plus d'un an et 75% plus de cinq ans. Autrement, Lise Guay aurait continué de mourir à petit feu, seule chez elle.

Maintenant, elle peut espérer vivre normalement. «Le but d'une telle



PHOTO JACQUES NADEAU

Lise Guay en compagnie de sa fille et de sa mère, hier.

opération, indique le Dr Jean Tchervenkov qui a transplanté le rein, est que le patient recouvre de 90 à 99% de la capacité qu'il avait avant sa maladie.» C'est le Dr David Latter qui a

effectué la greffe du cœur.

La fille unique de Mme Guay, a vécu très durement l'épreuve de sa mère. «C'était l'enfer, je la voyais dépérir de jour en jour.» Nancy est au

jour d'hui soulagée et certaine que l'opération va réussir. «Ça ne me fait plus peur, maintenant.» Mais l'opération, qui a duré une dizaine d'heures, a été extrêmement pénible. «J'étais avec ma cousine et on les a usées, les tuiles du plancher du bloc opératoire.»

C'est l'hôpital Royal-Victoria qui effectue le plus de greffes cardiaques au Québec. Près d'une quinzaine de patients y attendent un nouveau cœur, ils sont une trentaine au Québec. Il y a 200 personnes qui attendent un nouveau rein au Québec. L'attente est généralement d'un an et demi pour une greffe du rein et de trois à quatre mois pour une greffe du cœur. Mais cette période peut se prolonger quand, comme pour Mme Guay, le patient a un groupe sanguin rare ou a développé des anticorps qui favorisent le rejet.

Lise Guay est sortie de l'hôpital hier pour se rendre à la maison des greffés du Québec, rue Sherbrooke, qui a ouvert ses portes lundi. C'est une greffée du foie, Lina Cyr, qui a vu le besoin qu'ont les patients en attente d'un nouvel organe d'habiter dans une résidence où on s'occupe d'eux, ou pour les postgreffés de l'extérieur de Montréal qui ont besoin de rester quelques mois près de l'hôpital pour le suivi. La maison compte 28 chambres qui peuvent accueillir le greffé et sa famille. L'inauguration officielle aura lieu à la fin du mois d'août prochain.

## Bourque en grande tournée d'été

Il passera Montréal au peigne fin

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le candidat à la mairie, Pierre Bourque, entend changer en profondeur les relations entre la Ville et ses quelque 13 000 fonctionnaires en instaurant un dialogue direct avec les individus, laissant sur la voie d'évitement les représentants syndicaux.

«Je veux parler aux employés plutôt qu'aux syndicats. Les individus sont laissés à eux-mêmes; ils n'ont pas d'autonomie de gestion. Leur efficacité est à peu près de 40 à 45%. On va changer ça. La loyauté des employés, c'est d'abord envers l'employeur», a déclaré hier le chef de Vision Montréal qui visitait une résidence de personnes âgées dans le district Fleury.

Hésitant à commenter les négociations quelque peu houleuses présentement en cours avec notamment les cols bleus municipaux, Pierre Bourque se borne à qualifier «ces confrontations» de pénibles.

Au cours de l'été, à tous les lundis, mardis et mercredis, M. Bourque passera Montréal au peigne fin. Convaincre les électeurs, district par district, constitue l'objectif de cette

grande tournée d'été.

C'est également l'occasion pour l'aspirant-maire de connaître les préoccupations des Montréalais de tous les coins de la ville. Hier, les gens rencontrés se sont inquiétés entre autres du manque de sécurité dans les parcs du nord de la municipalité.

«On est comme des marmottes. Quand le soir tombe, on sort pas, on a peur», a indiqué une vieille dame sous l'approbation de ses voisins. Sans prendre d'engagements, Pierre Bourque dit en avoir pris bonne note.

Une autre résidente et membre de Vision Montréal, Aurore Séguin, a exprimé quant à elle beaucoup de lassitude face à l'administration du maire Jean Doré. Et quand on lui demande ce que Pierre Bourque et son équipe feront de plus que le RCM, Mme Séguin réplique: «On peut pas avoir pire.»

Par la suite, accompagné de la candidate du secteur, Colette Saint-Martin, M. Bourque a fait pour la première fois, du porte-à-porte. Les rares portes qui se sont ouvertes ont permis à M. Bourque de saluer des citoyens. Effleurant à peine la chose politique, l'aspirant-maire a reçu principalement des appuis.



Pierre Bourque

## Barnabé: deuxième journée d'enquête

L'enquête préliminaire des six policiers de la CUM accusés d'avoir battu le chauffeur de taxi Richard Barnabé s'est poursuivie pour une deuxième journée, hier, et devrait vraisemblablement continuer jusqu'en début de semaine prochaine. Une ordonnance de non-publication frappe toujours le contenu des audiences, le juge Joël Guberman, de la Cour du Québec, ayant accédé à la requête de la défense.

**ROBIC**  
DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS  
55 ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2  
Tél. (514) 845-7874 Tél. (514) 980-0040  
La maîtrise des intangibles

## Mort du sociologue Jacques Dofny

LE DEVOIR

Jacques Dofny, un éminent sociologue ayant milité au sein du mouvement syndical et politique au Québec, est décédé le 4 juillet dernier à Marseille, à l'âge de 70 ans.

Né en Belgique, il a fait ses études en France pour ensuite s'installer au Québec. Ses recherches ont porté sur trois grands thèmes: la stratification sociale, les rapports des classes et le syndicalisme.

Jacques Dofny fut professeur au département de sociologie de l'Université de Montréal, de 1961 à 1989, et il en fut directeur pendant plus de trois ans.

M. Dofny a fondé la revue *Sociologie et Sociétés*, en 1969. Il fut vice-président de l'Association internationale de sociologie, dont il a obtenu, au début des années 1970, l'installation du secrétariat pendant quatre ans.

Parallèlement à ses travaux de

recherches en sociologie, Jacques Dofny fut très actif sur le plan politique et syndical durant les trente années qu'il a vécu au Québec, sa «patrie d'adoption»: mise sur pied du Parti Socialiste du Québec, création de la revue *Socialisme* en 1964 et publication de nombreux articles.

«Nous gardons de Jacques Dofny le souvenir d'un homme qui a mis résolument l'épaulé à la roue pour éclairer et guider notre mouvement dans ses luttes et ses combats pour une plus grande justice», a déclaré le président de la CSN, Gérald Larose, dans un communiqué de presse.

«Dofny n'a ménagé ni le temps, ni les efforts pour que les militantes et les militants soient capables de soutenir les débats, a dit Marcel Pépin, ancien président de la CSN et professeur à l'Université de Montréal. C'était un socialiste. Il y en a malheureusement trop peu de cette trempe aujourd'hui.»

**DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DES NOMS D'OISEAUX DU CANADA**

*Nouveauté*

L. GARY DONOVAN  
HENRI OUELLET

Référence unique pour

- Naturalistes
- Ornithologistes
- Spécialistes en rédaction, en enseignement, en traduction et en lexicographie

• LIBRAIRIE GUÉRIN UNIVERSITAIRE-UGAM  
335, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec)  
Tél.: (514) 284-2210 Télécopieur: (514) 284-1849

• LIBRAIRIE GUÉRIN UNIVERSITAIRE ET COLLEGIAT  
168-170, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec) H2X 1K9  
Tél.: (514) 861-5647 Télécopieur: (514) 861-5307

• LIBRAIRIE GUÉRIN  
4560, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2J 2L3  
Tél.: (514) 849-1112 Télécopieur: (514) 849-6360

• LIBRAIRIE GUÉRIN  
4440, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2J 2L1  
Tél.: (514) 843-6241

• LIBRAIRIE GUÉRIN  
Station Métro-Longueuil  
Longueuil (Québec) J4K 2T4  
Tél.: (514) 677-6525

Montréal, Guérin, 1994  
ISBN 2-7601-2441-X  
(350 p.) 39,95 \$

**guérin**  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada  
Tél.: (514) 842-3481  
Télé.: (514) 842-4923

LE DEVOIR POLITIQUE

Hydro-Québec garde la même ligne de conduite dans l'affaire M3i

BERNARD PLANTE LE DEVOIR

Hydro-Québec n'a pas du tout l'intention de reculer devant le gouvernement dans l'affaire M3i et s'en tiendra aux deux avis juridiques qui blanchissent l'ancien chef de cabinet de Robert Bourassa, Mario Bertrand, dans cette histoire.

«Nous avons deux avis juridiques en main et nous n'avons pas l'intention de changer la ligne de conduite que nous avons suivie jusqu'à maintenant», a déclaré le porte-parole d'Hydro-Québec, Marie Archambeault, dans une entrevue au DEVOIR.

Interrogé sur la question, hier, le premier ministre Johnson a pour sa part clairement indiqué qu'il suivrait, dans ce dossier, les lignes du droit, de l'intégrité, du bon sens et de la distinction qu'il doit y avoir entre le public et le privé.

«Et les gens qui ne comprennent pas ça auront à vivre avec les conséquences de leur incompréhension», d'ajouter M. Johnson.

Mais à la limite, Hydro-Québec pourrait assurer la défense de Mario Bertrand devant les tribunaux si les événements à venir devaient le commander. Le porte-parole d'Hydro-Québec refuse de fermer la porte à cette option en la qualifiant, pour le moment, «d'hypothétique».

Rappelons que trois membres du conseil d'administration de M3i, — une filiale de Noveler, elle-même filiale d'Hydro-Québec — Mario Bertrand, Pierre Jeannot et Marcel Côté avaient déboursé, vers la fin de 1991, un peu plus de 20 000 dollars pour des actions qui valent maintenant plus d'un million.

Dans un avis juridique remis à Hydro-Québec jeudi dernier, Me Yves Fortier du bureau Ogilvy Renaud stipule qu'il n'y a pas matière à exercer de recours contre Mario Bertrand. Me Fortier arrive à la conclusion que l'octroi

d'actions de M3i ont été faites en conformité avec les lois et règlements qui régissent Hydro-Québec. Un premier avis juridique préparé par un autre bureau d'avocats (Desjardins, Ducharme, Stein, Monast) à la demande d'Hydro-Québec au début de mai dernier, Me Gérard Coulombe arrivait à la même conclusion: Mario Bertrand n'a violé aucune règle, ni aucune loi.

Or, ces deux avis juridiques entrent en contradiction avec celui préparé par le ministère de la Justice à la demande du ministre des Ressources naturelles, Christos Sirros. Sans rendre public le document préparé par la Justice, M. Sirros arrivait à la conclusion que l'ancien collaborateur de Robert Bourassa s'était placé en conflit d'intérêts et invitait M. Bertrand à se départir des actions de M3i qu'il avait en sa possession. Cet avis du ministère de la Justice blanchissait MM. Côté et Jeannot.

Dernier avis juridique

Pour le moment, le premier ministre Daniel Johnson, le directeur de cabinet adjoint du ministre des Ressources naturelles et le directeur de cabinet du ministre de la Justice expliquent que les avocats du gouvernement examinent le dernier avis juridique d'Hydro-Québec, celui de Me Fortier, et qu'une réaction officielle viendra plus tard, vraisemblablement au début de la semaine prochaine. La porte-parole d'Hydro-Québec ajoute qu'une rencontre est prévue entre Me Fortier et des représentants du ministère de la Justice.

Mais les jeux semblent clairs: ou bien le gouvernement recule; ou bien il s'en remet à l'avis juridique du ministère de la Justice, ce qui pourrait provoquer une bataille juridique entre le gouvernement, Hydro-Québec et Mario Bertrand. Cette bataille risquerait de prendre l'allure d'un règlement de comptes entre le premier ministre Johnson et l'ancien chef de cabinet de Robert Bourassa. On sait

que l'été et l'automne derniers, Mario Bertrand avait remué ciel et terre pour trouver un candidat susceptible de battre Daniel Johnson dans une course à la succession de Robert Bourassa. Le mot d'ordre était alors «n'importe qui sauf Daniel».

La thèse du règlement de compte politique avait du reste été évoquée par Mario Bertrand lui-même dans sa lettre de démission comme membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec le 10 mai dernier.

M. Bertrand écrivait alors au président d'Hydro-Québec, Richard Drouin en le remerciant de sa collaboration. Mais il ajoutait: «La politique partisane a toutefois donné un tout autre relief à cette collaboration».

Interrogé, hier, sur la thèse du règlement de compte politique, le premier ministre a été sec: «Ça n'a absolument rien à voir. Si vous voulez accrédi-ter les rumeurs je vous (les journalistes) laisse le faire. Ce que j'ai toujours tenu comme ligne, et tout le monde le sait, c'est la ligne du droit, la ligne de l'intégrité, la ligne du bon sens et la ligne de distinction qu'il doit y avoir entre le public et le privé.»

Cette mise au point de M. Johnson était assortie d'une mise en garde: «Les gens qui ne comprennent pas ça devront vivre les conséquences de leur incompréhension. Moi ce que je dis, c'est qu'en tant que premier ministre je dois m'alimenter aux opinions données. Alors nous en avons, Hydro-Québec nous a transmis la leur, nous allons en prendre connaissance et lorsque ça sera fait j'aurai des choses à dire.»

Rappelons que le premier ministre Johnson avait rapidement pris position dans ce dossier à la suite de la publication de toute l'histoire dans un quotidien de Québec le 6 mai dernier: «Je ne défendrai pas l'indéfendable», avait déclaré M. Johnson le lendemain de la publication. Cette phrase devait ensuite être reprise à l'Assemblée nationale par le ministre des Ressources naturelles, Christos Sirros.

Ottawa cherche des «solutions communautaires» à la criminalité

JEAN DION DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Devant ce qu'il considère comme une augmentation des préoccupations des Canadiens à l'égard de la criminalité, le gouvernement fédéral a annoncé hier son intention de s'attaquer au problème à la source... en créant un comité.

Issu selon ses instigateurs d'un consensus entre Ottawa et les provinces, l'organisme consultatif, le Conseil national de prévention du crime, aura pour mandat de «trouver des solutions communautaires» à la criminalité et d'unifier les efforts de prévention en vue de l'établissement d'une stratégie nationale, a fait savoir hier le ministre de la Justice Allan Rock.

Aucun échancier n'a été arrêté pour l'aboutissement d'une telle stratégie de prévention, mais la création du Conseil, formé de 25 membres, constitue «un premier pas d'une importance incroyable» qui donnera aux communautés et aux victimes «une voix à la table décisionnelle qu'on n'a jamais eue auparavant», a déclaré son président Ross Hastings, criminologue à l'Université d'Ottawa.

Pour justifier l'absence de calendrier, M. Rock a pour sa part expliqué que «la prévention du crime, c'est un processus, ce n'est pas une tâche qui se termine à une date exacte».

Le Conseil, promis par le Livre rouge libéral, fonctionnera avec un budget extrêmement serré, 685 000\$ la première année et 4 millions\$ sur cinq ans.

C'est bien en deçà de la recommandation qu'avait faite l'an dernier le comité de la Justice des Communes, selon lequel 1% du budget du ministère, ou 23 millions\$, devrait être consacré à la prévention du crime.

En conférence de presse, M. Rock et son collègue Herb Gray, solliciteur général, ont dû se défendre d'avoir simplement mis sur pied une nouvelle structure bureaucratique.

«Ce n'est pas un simple exercice théorique. C'est une réallocation intelligente des ressources vers des méthodes qui ont fait leurs preuves», a dit M. Rock.

Le ministre de la Justice a également réfuté

les allégations voulant que, comme il l'avait fait dans le cas de la Loi sur les jeunes contrevenants, il ait agi pour calmer les pressions, issues de l'Ouest canadien et du Parti réformiste, qui se font grandissantes pour un durcissement du système judiciaire.

«Le gouvernement répond à des recommandations de longue date. Il est vrai qu'il y a des inquiétudes relatives à la criminalité et à la sécurité des communautés qui sont hors de proportion par rapport à la véritable incidence des activités criminelles.»

Or, le Conseil verra justement à éduquer le public pour mettre ces problèmes en perspective afin que les gens n'entendent plus les récriminations de politiciens, mais l'avis de professionnels qui abordent la situation de manière objective», a dit M. Rock.

L'idée d'un Conseil national chargé d'harmoniser les politiques de prévention à travers le pays pourrait par ailleurs poser problème, ainsi qu'on l'a vu dans le dossier des jeunes contrevenants où le Québec se disait satisfait du statu quo.

A cet égard, la vice-présidente du Conseil, Johanne Vallée, a souligné qu'«on ne savait pas pourquoi les perceptions de la criminalité différaient autant d'une région à l'autre».

Ce sera justement l'une des tâches de l'organisme de constater «ce qui se passe dans chacune

des provinces, puis de déterminer les réponses appropriées».

Toutes ces explications n'ont toutefois pas eu l'heur de rassurer le bloc québécois, qui y voit non seulement une nouvelle structure de consultation pour un gouvernement qui consulte déjà beaucoup, mais aussi le risque que la spécificité québécoise soit encore obli-térée par des normes «nationales».

«Le ministre Rock me l'a lui-même avoué: le Québec est très en avance dans ce dossier. On sait déjà ce qu'il faut faire en matière de prévention. Qu'est-ce que ce comité va nous permettre de découvrir de plus?» s'est interrogé le député Michel Bellehumeur lors d'un entretien téléphonique.



Allan Rock: «un processus».

PHOTO PC

Chrétien: le Canada ne tourne pas le dos à l'Europe

Bonn (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien rassurera aujourd'hui le chancelier allemand Helmut Kohl en lui faisant savoir que le Canada n'est pas en train de tourner le dos à l'Europe lorsqu'il logne du côté de l'Asie en quête de nouveaux marchés.

M. Chrétien est arrivé en Allemagne hier soir en route vers Naples où se tient le sommet économique du Groupe des sept, som-

met qui réunira vendredi les leaders des sept pays les plus industrialisés. Le premier ministre libéral a fait du commerce avec l'Asie et l'Amérique latine la priorité de sa politique commerciale.

M. Chrétien a déjà prévu d'effectuer cet automne une importante tournée de promotion commerciale en Chine.

Mais un haut fonctionnaire canadien a insisté sur le fait que ce voyage est le troisiè-

me de M. Chrétien en Europe depuis qu'il est devenu premier ministre alors qu'il n'a pas encore traversé le Pacifique.

«Même si le Canada attache de plus en plus d'importance à l'Asie et au Pacifique et à l'Amérique latine nous ne négligeons pas de quelque façon que ce soit nos partenaires commerciaux traditionnels et bons amis d'Europe», a déclaré un représentant du gouvernement canadien.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-025124-939, BOULANGERIE WESTON QUÉBEC INC., Saisissant, vs. 2960-3893 QUÉBEC INC., 2968-7514 QUÉBEC INC., Saisi, le 19 juillet 1994, à 12h00, A LA PLACE D'AFFAIRES DU SAISI, au 1901-D, RUE DE MAISONNEUVE EST, en la ville de MONTREAL, district judiciaire de Montreal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du saisi, saisis en cette cause, consistant en: 2 frigidaires vitrés, 2 distributeurs: bosson gazeuse, jus & acc; four micro-ondes Litton; 2 frigos MKE et acc.; plaque à pain grille-pain; steamer 2 portes; réchaud et distributeur de sauce Server, ETC... Conditions: ARGENT

COMPANT, Montréal, le 4 juillet 1994, MICHEL PINET, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, Chambre civile, NO: 500-02-026690-920, A.A. Expert Extermination Inc., Partie demanderesse, vs. Pietro Colomba, Partie défenderesse. Le 18ème jour de juillet 1994, à 10h00, au 4233, 40ème Rue, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Pietro Colomba, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon 5 morceaux comprenant: 1 sofa, 1 causeuse, 1 fauteuil, 2 tables de salon style espagnol et acc.; 1 télévision

Sanyo écran 20" approx. et acc.; 1 vidéo VHS RCA et acc.; 1 vaisselier 2 morceaux, 4 portes vitrées et 4 portes en bois et acc.; 1 téléphone et répondeur Sanyo TAS 555 et acc.; divers autres items. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, Huissier du district de Longueuil, (514)465-4650. MAURICE GAUCHER & ASSOCIES, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, Chambre civile, NO: 500-02-002294-937, Location de camions Locam Inc., Partie demanderesse, vs. Richard Carignan et Donald Goulet, Partie défenderesse. Le 18ème jour de juillet 1994, à 10h30, au 4950, 4ième Rue, Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Richard Carignan et Donald Goulet, saisis en cette cause, consistant en: 1 table de travail métallique blanche, base métal noire, et acc.; 1 drapère sur 1 table à dîner en bois et 6 chaises en bois, tissu beige. Et autres articles de

maison. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE. Information: FRANK ALBERTSON, huissier du district de Montréal, 514-278-2414, Fax: 278-9867, ALBERTSON & ASSOCIES, HUISSIERS, 7012, boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q., H2S 3E2. PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-027929-933, C.S.T. Saisissant, vs. BRASSERIE TERRASSE ST-DENIS INC. (LE GRAND CAFE), Saisi, le 21 juillet 1994, à 12h00, A LA PLACE D'AFFAIRES DU SAISI, au 1720, RUE ST-DENIS, en la ville de MONTREAL, district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du saisi, saisis en cette cause, consistant en: Table de billard Valley et acc.; juke box de disques compacts; machine à cappuccino & à café Bunn; 3 distributeurs de bière en fil et acc.; piano sur roue Yamaha; 8 haut-parleurs; + ou - 250 chaises & 46 tables de divers modèles, ETC... Conditions: ARGENT COMPANT, Montréal, le 4

juillet 1994, MARTIN BOISSE, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683. CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUFORT, NO: 760-05-000281-947 COUR SUPÉRIEURE LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC, Requérante c. Monsieur RICHARD DOUCETTE, et Dame MARIANNE BORDEN, Intimés faillis et STÉPHANE LACHANCE, c.a., c.i.p., et STÉPHANE LACHANCE & ASSOCIES INC., Syndics et M. le RÉGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION DE CHATEAUGUAY, Mis en cause est qualifié AVIS A: Monsieur RICHARD DOUCETTE A: Dame MARIANNE BORDEN PRENÉZ avis que les procureurs de la créancière hypothécaire ont déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Beauharnois, au 180, Salaberry, à Salaberry-de-Valleyfield, un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire pris en paiement, article 2757 et suivants du C.C.Q. A moins que vous n'ayez remédié à votre défaut conformément à ces

articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi; Une copie du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire prise en paiement a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. LIEU: SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, DATE: 28 juin 1994 SYLVIE BILODEAU, MES DE GRANDPRÉ, GODIN, AVOCATS a/s Me André Paquette, avocat 1000, de la Gauchetière Ouest, Suite 2900 Montréal, Qc H3B 4W5, Tél: (514)878-4311. AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM PRENÉZ AVIS que JOSEPH-MICHEL-SYLVAIN BOUCHARD domicilié au 120, boulevard Quinn, Longueuil, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de ALEXANDER-JOSEPH-MICHEL-SYLVAIN BAUHART. Longueuil, le 29 juin 1994. SYLVAIN BOUCHARD. CRÉATIONS G.L. INC. Prenz avis que la compagnie "CRÉATIONS G.L. INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 04 juillet 1994. La Secrétaire, EVELYN PELLETIER.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-02-008004-942 COUR DU QUÉBEC PRESENT GREFFIER ADJOINT LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE Partie demanderesse c. KIL HYUN CHO Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à KIL HYUN CHO, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de KIL HYUN CHO. Lieu: Montréal. Date: le 30 juin 1994. MICHEL MARTIN, Greffier adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-12-218088-940 COUR SUPÉRIEURE PRESENT LE GREFFIER ADJOINT CELITA LOVLON Partie demanderesse c. MAURICE FRIGEAU Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MAURICE FRIGEAU, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MAURICE FRIGEAU. Lieu: Montréal. Date: 10 juin 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la Déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean-Marc Fournier. Lieu: Montréal. Date: 22 juin 1994. MICHEL MARTIN, G.A. Me Angela Todaro, Bélanger, Léger & Ass. 6850 est, rue Sherbrooke, Montréal, (Québec). AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENÉZ AVIS que la compagnie SOCIÉTÉ IMMOBILIERE VILLA BELLEVUE INC. demandera à l'inspecteur Général des Institutions financières la permission de se dissoudre. A Montréal, ce 30ième jour de juin 1994. Luc Martel, avocat Procureur de la compagnie.

MOTS CROISÉS 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 HORIZONTALEMENT 1- Dessinateur de jardins. — Piège. — Relatif au crâne. 2- Vanter. — Insecte. 3- Courbure des branches d'un arbre. — Élément de l'os iliaque. 4- Il dose l'essence du carburateur. — Qui est en feu. 5- Roi de Juda. — Fallacieux. 6- Lieutenant. — Porteur d'Extrême-Orient. — Ami. 7- Tuer. — Parail. 8- Clairsemé. 9- Substance fibreuse. 10- Sa capitale est Mascate. — Dignité d'émir. 11- Tapoter. 12- Boire, en parlant de certains animaux. — Inscira. 13- Organisme administratif. — Issu. — Lui. VERTICALEMENT 1- Se dit d'un mode musical médiéval. — Marsupial d'Australie. 2- Temps de la conjugaison grecque. — Argent.

Avis public Ville de Montréal Service du greffe Ordonnances Avis est donné que le Comité exécutif, à son assemblée du 29 juin 1994, a édicté les ordonnances suivantes: Ordonnances nos 114, 115, 116 édictées en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, a. 20) (CE94 01465, CE94 01468, CE94 01478). Ordonnance relative à l'événement «Festival Nuits d'Afrique» Ordonnance relative à l'événement «Production Cent Titres» Ordonnance relative à l'événement «Drôle de rue» Ordonnances nos 145, 146, 149, 150, 151 et 152 édictées en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, a. 8) (CE94 01449, CE94 01465, CE94 01468, CE94 01469, CE94 01470 et CE94 01471). Ordonnance relative à la présentation de concerts par l'Orchestre Métropolitain de Montréal Ordonnance relative à l'événement «Les Sortilèges» Ordonnance relative à l'événement «Production Cent Titres» Ordonnance relative à l'événement «Festival juste pour rire» Ordonnance relative à l'événement «Les Grands Ballets Canadiens» Montréal, le 6 juillet 1994 Le greffier Léon Laberge

Ordonnance relative à l'événement «Shakespeare in the park festival» Ordonnances nos 147, 148 édictées en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, a. 3 et 8) (CE94 01465, CE 94 01466). Ordonnance relative à l'événement «Festival Nuits d'Afrique» Ordonnance relative à l'événement «Vues d'Afrique fête l'été» Ordonnance no 5 édictée en vertu du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments commerciaux (R.R.V.M., c. S-10, a. 7) (CE94 01444). Ordonnance relative au secteur Masson Ordonnances nos 165, 166, 167 édictées en vertu du Règlement concernant les enseignes, panneaux-réclames et modules publicitaires (S128, modifié — article 41.1) (CE94 01465, CE94 01469 et CE94 01478). Ordonnance relative à l'événement «Festival Nuits d'Afrique» Ordonnance relative à l'événement «Festival juste pour rire» Ordonnance relative à l'événement «Drôle de rue» Montréal, le 6 juillet 1994 Le greffier Léon Laberge

AVIS AUX CRÉANCIERS AVIS est par les présentes donné que HI-LYN INC., ayant sa place d'affaires au 9320, boul. St-Laurent, bureau 701 de la ville et district de Montréal, dans la province de Québec ayant déposé une proposition le 9 juin 1994 au bureau du Séquestre officiel dans la ville et district de Montréal, dans la province de Québec et ladite proposition n'ayant pas été acceptée par les créanciers est réputée avoir fait une cession de ses biens le 9 mai 1994 et que la première assemblée des créanciers a eu lieu le 28ème jour de juin 1994. DATÉ À MONTREAL, ce 29e jour de juin 1994. André Allard, c.a., syndic Responsable de l'actif YALE KLINE LEVITSKY FELDMAN INC. Syndic de faillite 1980, rue Sherbrooke Ouest, 10e étage Montréal, Québec H3H 1E8 Tél.: 937-6392 Téléc.: 933-9710

AVIS DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: ISOLATION MIRAL LTÉE, corporation légalement constituée ayant eu son siège social au 3825, boul. St-Jean Baptiste, Montréal (Québec) H1B 5V4. Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue à l'égard de ISOLATION MIRAL LTÉE le 8e jour de juin 1994 et que la faillite est réputée rétroagir au 5e jour de mai 1994, date du dépôt de la requête et que la première assemblée des créanciers de la débitrice sera tenue le 22e jour de juillet 1994 à 13 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, 5, Place Ville-Marie, 8e étage, Montréal (Québec). DATÉ À MONTREAL, ce 6e jour de juillet 1994. ARTHUR ANDERSEN INC. Syndic Marcel Roy, C.A., CIP Responsable de l'actif 600, de Maisonneuve Ouest 27e étage, Montréal (Québec) H3A 3J2 Tél.: (514) 848-1681

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-12-218005-944 COUR SUPÉRIEURE PRESENT GREFFIER ADJOINT SOPHIA SYLVIANE CROSTATO-CHEVALIER, Partie demanderesse c. JEAN-MARC FOURNIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à Jean-Marc Fournier de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-12-218005-944 COUR SUPÉRIEURE PRESENT GREFFIER ADJOINT CHEVALIER, Partie demanderesse c. JEAN-MARC FOURNIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à Jean-Marc Fournier de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-12-218005-944 COUR SUPÉRIEURE PRESENT GREFFIER ADJOINT CHEVALIER, Partie demanderesse c. JEAN-MARC FOURNIER, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à Jean-Marc Fournier de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de

la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la Déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean-Marc Fournier. Lieu: Montréal. Date: 22 juin 1994. MICHEL MARTIN, G.A. Me Angela Todaro, Bélanger, Léger & Ass. 6850 est, rue Sherbrooke, Montréal, (Québec). AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENÉZ AVIS que la compagnie SOCIÉTÉ IMMOBILIERE VILLA BELLEVUE INC. demandera à l'inspecteur Général des Institutions financières la permission de se dissoudre. A Montréal, ce 30ième jour de juin 1994. Luc Martel, avocat Procureur de la compagnie.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-025124-939, BOULANGERIE WESTON QUÉBEC INC., Saisissant, vs. 2960-3893 QUÉBEC INC., 2968-7514 QUÉBEC INC., Saisi, le 19 juillet 1994, à 12h00, A LA PLACE D'AFFAIRES DU SAISI, au 1901-D, RUE DE MAISONNEUVE EST, en la ville de MONTREAL, district judiciaire de Montreal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du saisi, saisis en cette cause, consistant en: 2 frigidaires vitrés, 2 distributeurs: bosson gazeuse, jus & acc; four micro-ondes Litton; 2 frigos MKE et acc.; plaque à pain grille-pain; steamer 2 portes; réchaud et distributeur de sauce Server, ETC... Conditions: ARGENT

COMPANT, Montréal, le 4 juillet 1994, MICHEL PINET, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, Chambre civile, NO: 500-02-026690-920, A.A. Expert Extermination Inc., Partie demanderesse, vs. Pietro Colomba, Partie défenderesse. Le 18ème jour de juillet 1994, à 10h00, au 4233, 40ème Rue, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Pietro Colomba, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon 5 morceaux comprenant: 1 sofa, 1 causeuse, 1 fauteuil, 2 tables de salon style espagnol et acc.; 1 télévision

Sanyo écran 20" approx. et acc.; 1 vidéo VHS RCA et acc.; 1 vaisselier 2 morceaux, 4 portes vitrées et 4 portes en bois et acc.; 1 téléphone et répondeur Sanyo TAS 555 et acc.; divers autres items. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, Huissier du district de Longueuil, (514)465-4650. MAURICE GAUCHER & ASSOCIES, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, Chambre civile, NO: 500-02-002294-937, Location de camions Locam Inc., Partie demanderesse, vs. Richard Carignan et Donald Goulet, Partie défenderesse. Le 18ème jour de juillet 1994, à 10h30, au 4950, 4ième Rue, Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Richard Carignan et Donald Goulet, saisis en cette cause, consistant en: 1 table de travail métallique blanche, base métal noire, et acc.; 1 drapère sur 1 table à dîner en bois et 6 chaises en bois, tissu beige. Et autres articles de

maison. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE. Information: FRANK ALBERTSON, huissier du district de Montréal, 514-278-2414, Fax: 278-9867, ALBERTSON & ASSOCIES, HUISSIERS, 7012, boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q., H2S 3E2. PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-027929-933, C.S.T. Saisissant, vs. BRASSERIE TERRASSE ST-DENIS INC. (LE GRAND CAFE), Saisi, le 21 juillet 1994, à 12h00, A LA PLACE D'AFFAIRES DU SAISI, au 1720, RUE ST-DENIS, en la ville de MONTREAL, district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du saisi, saisis en cette cause, consistant en: Table de billard Valley et acc.; juke box de disques compacts; machine à cappuccino & à café Bunn; 3 distributeurs de bière en fil et acc.; piano sur roue Yamaha; 8 haut-parleurs; + ou - 250 chaises & 46 tables de divers modèles, ETC... Conditions: ARGENT COMPANT, Montréal, le 4

juillet 1994, MARTIN BOISSE, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683. CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUFORT, NO: 760-05-000281-947 COUR SUPÉRIEURE LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC, Requérante c. Monsieur RICHARD DOUCETTE, et Dame MARIANNE BORDEN, Intimés faillis et STÉPHANE LACHANCE, c.a., c.i.p., et STÉPHANE LACHANCE & ASSOCIES INC., Syndics et M. le RÉGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION DE CHATEAUGUAY, Mis en cause est qualifié AVIS A: Monsieur RICHARD DOUCETTE A: Dame MARIANNE BORDEN PRENÉZ avis que les procureurs de la créancière hypothécaire ont déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Beauharnois, au 180, Salaberry, à Salaberry-de-Valleyfield, un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire pris en paiement, article 2757 et suivants du C.C.Q. A moins que vous n'ayez remédié à votre défaut conformément à ces

articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi; Une copie du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire prise en paiement a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. LIEU: SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, DATE: 28 juin 1994 SYLVIE BILODEAU, MES DE GRANDPRÉ, GODIN, AVOCATS a/s Me André Paquette, avocat 1000, de la Gauchetière Ouest, Suite 2900 Montréal, Qc H3B 4W5, Tél: (514)878-4311. AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM PRENÉZ AVIS que JOSEPH-MICHEL-SYLVAIN BOUCHARD domicilié au 120, boulevard Quinn, Longueuil, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de ALEXANDER-JOSEPH-MICHEL-SYLVAIN BAUHART. Longueuil, le 29 juin 1994. SYLVAIN BOUCHARD. CRÉATIONS G.L. INC. Prenz avis que la compagnie "CRÉATIONS G.L. INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 04 juillet 1994. La Secrétaire, EVELYN PELLETIER.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-02-008004-942 COUR DU QUÉBEC PRESENT GREFFIER ADJOINT LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE Partie demanderesse c. KIL HYUN CHO Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à KIL HYUN CHO, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de KIL HYUN CHO. Lieu: Montréal. Date: le 30 juin 1994. MICHEL MARTIN, Greffier adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, NO: 500-12-218088-940 COUR SUPÉRIEURE PRESENT LE GREFFIER ADJOINT CELITA LOVLON Partie demanderesse c. MAURICE FRIGEAU Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MAURICE FRIGEAU, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MAURICE FRIGEAU. Lieu: Montréal. Date: 10 juin 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la Déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean-Marc Fournier. Lieu: Montréal. Date: 22 juin 1994. MICHEL MARTIN, G.A. Me Angela Todaro, Bélanger, Léger & Ass. 6850 est, rue Sherbrooke, Montréal, (Québec). AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENÉZ AVIS que la compagnie SOCIÉTÉ IMMOBILIERE VILLA BELLEVUE INC. demandera à l'inspecteur Général des Institutions financières la permission de se dissoudre. A Montréal, ce 30ième jour de juin 1994. Luc Martel, avocat Procureur de la compagnie.

# LE DEVOIR

# LE MONDE

BOSNIE - HERZÉGOVINE

## Les Grands lancent un «ultimatum de paix»

Mostar passera sous tutelle de l'Union européenne

Genève (AFP) — Les États-Unis la Russie et, l'Europe ont adopté un plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine, et ont appelé les belligérants à y répondre «positivement» dans les quinze jours faute de quoi ils auraient à faire face à des sanctions renforcées.

«Ce que nous avons mis au point est un ultimatum de paix», a déclaré le ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozzyrev, qui a annoncé au cours d'une conférence de presse conjointe, qu'il rencontrerait à nouveau ses homologues des grandes puissances «avant la fin du mois» pour étudier les réponses des parties.

Les cartes du découpage territorial de la Bosnie, qui demeurerait un État unitaire avec des frontières internationalement reconnues, ont souligné les ministres, sera remis ce matin aux parties par les négociateurs du Groupe de contact, ont indiqué les ministres des six pays présents (États-Unis, Russie, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Grèce).

### Ni oui ni non

Il s'agit là d'une des conditions principales mises par le gouvernement bosnien à l'acceptation de ce plan, mais qui est loin d'être la seule. Le président Alija Izetbegovic a déclaré hier après-midi devant des diplomates des pays de la confé-

rence islamique qu'il insisterait pour que toutes les villes anciennement à majorité musulmane soient évacuées par les Serbes, un point, a-t-il dit, qui est aussi «non négociable».

Il a ajouté, selon des participants, qu'il «ne serait pas sage de rejeter complètement le plan de paix» et qu'il était favorable à une poursuite de négociations, laissant ainsi entendre que sa réponse ne serait ni oui ni non.

M. Kozzyrev a affirmé qu'un rejet du plan de règlement aurait des conséquences «extrêmement sérieuses» et averti qu'un refus venant des Serbes conduirait «inévitablement à la levée de l'embargo sur les armes, et qu'il risquait alors d'entraîner le retrait des Casques bleus des Nations unies (FORPRONU) déployés en Bosnie.

Le chef de la diplomatie américaine Warren Christopher, qui a qualifié le plan de paix de «raisonnable», a de son côté évoqué la possibilité d'une extension des zones d'exclusion aérienne en Bosnie en appuyant au besoin cette mesure avec «la force aérienne». Il a d'autre part reconfirmé que les États Unis déploieraient des troupes en Bosnie au cas où un accord de paix interviendrait, pour en faciliter la mise en oeuvre.

Le ministre français des Affaires étran-

gères Alain Juppé, dont le pays fournit le plus large contingent de Casques bleus à l'ONU, a affirmé: «si les parties perséverent dans leur refus, nous en tirerons les conséquences avec nos partenaires».

«Il y a un moment où il faudra tirer les conséquences» a-t-il ajouté. «S'il y a levée de l'embargo il y aura alors contradiction avec cette levée et le maintien des Casques bleus sur le terrain».

Les ministres ont souligné qu'au contraire en cas d'acceptation de leur plan, ils seraient prêts à une levée graduelle des sanctions à la Serbie-Monténégro (RFY), à condition que les forces serbes bosniaques se retirent sur les lignes précisées par la carte du découpage territorial de la future Bosnie-Herzégovine.

Ils ont également assuré les dirigeants musulmans bosniaques qu'ils étaient prêts à leur apporter assistance pour consolider la paix et reconstruire leur pays.

### Mostar sous tutelle

Par ailleurs, l'Union européenne (UE) et les responsables de la Fédération croato-musulmane de Bosnie ont signé hier soir à Genève un protocole d'accord plaçant l'administration de la ville de Mostar (sud de la Bosnie-Herzégovine) sous tu-

telle de l'UE pendant deux ans.

L'accord a été signé par le président bosniaque Alija Izetbegovic (pour les Musulmans), par le président croate de la fédération de Bosnie et Herzégovine Kresimir Zubak, ainsi que par les ministres des affaires étrangères d'Allemagne, Klaus Kinkel, de France Alain Juppé et de Grèce, Carolos Papoulias. M. Hans van den Broek, commissaire européen pour les affaires extérieures, a également signé le protocole tout comme M. Pieter Kooijmans (Pays-Bas), au nom de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Ville proche de la frontière avec la Croatie, Mostar a été déchirée pendant plusieurs mois par de violents combats entre les communautés musulmanes et croates. Elle est aujourd'hui divisée en deux (est musulman, ouest croate).

L'administration de l'UE doit être mise en place avant la fin du mois, a déclaré M. Kinkel.

Elle ne prendra place qu'après la délimitation de la ville — à laquelle se sont engagées les deux parties en présence. Elle pourrait être également remise en cause si les Bosniaques et Croates refusaient le nouveau plan de paix que la communauté internationale vient de leur présenter, a ajouté le ministre allemand.



## Le Canada retire ses Casques bleus

L'attitude du Maroc paralyse la mission de l'ONU

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

Le Canada et l'Australie ont retiré la semaine dernière leurs Casques bleus basés au Sahara occidental depuis trois ans.

La Mission des Nations unies pour un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été créée à l'été 1991. Son mandat est d'organiser une consultation pour déterminer si les Sahraouis veulent l'indépendance de leur territoire ou son intégration au Maroc. La MINURSO compte 320 Casques bleus de 26 pays.

Selon le ministère des Affaires étrangères, l'absence complète de progrès en vue d'organiser un référendum sur le statut du Sahara occidental a incité le Canada à retirer ses 30 Casques bleus de la MINURSO.

«Le Canada a indiqué aux Nations unies il y a quelques semaines que, s'il n'y avait pas de progrès dans l'organisation du référendum, nos Casques bleus seraient retirés au plus tard le 30 juin», a déclaré Mme Liliane Campbell, porte-parole du ministère à Ottawa.

A New York, un porte-parole de la Mission permanente de l'Australie aux Nations unies, a confirmé le retrait des 48 Casques bleus australiens, pour la plupart des spécialistes en communication.

«Nous n'étions plus en mesure de maintenir une unité aussi spécialisée dans une mission qui ne va nulle part, a dit le major Christopher Prickett. Nous avons d'autres engagements à travers le monde.»

Il y a dix jours, la Suisse a retiré son unité médicale de 50 personnes soignant le personnel militaire et civil de l'ONU.

Le Sahara occidental est une ancienne colonie espagnole que Madrid a abandonné à son sort en 1974. Le Maroc en a profité pour envahir ce territoire qu'il avait toujours revendiqué. Parallèlement, un mouvement indépendantiste, le Polisario, luttait depuis plusieurs années pour l'autodétermination du territoire.

Les forces marocaines et celles du Polisario se sont affrontées jusqu'en août 1991 pour le contrôle du Sahara. Depuis, les deux parties observent une trêve et ont accepté l'intervention des Nations unies.

En septembre 1991, des Casques bleus se sont déployés sur l'ensemble du territoire et devaient préparer le référendum qui devait se tenir au printemps 1992. Mais la consultation a été reportée à plusieurs reprises en raison de l'incapacité des parties à s'entendre sur le nombre d'électeurs.

Le 1er juin dernier, l'ONU annonçait que le processus d'identification des électeurs allait commencer et que le référendum se tiendrait d'ici la fin de cette année.

Toutefois, quelques jours plus tard, ce processus était reporté sine die en raison de l'opposition du Maroc à la présence d'observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Dans les milieux diplomatiques à New York, on fait observer que le Maroc se livre à une obstruction systématique depuis 1991 dans le but de gagner du temps et de forcer les Nations unies à abandonner le référendum.

En mars dernier, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, indiquait dans un rapport sur la situation au Sahara qu'il envisageait de mettre fin à la mission si aucun progrès ne pouvait être obtenu dans l'organisation du référendum.

Les forces armées marocaines contrôlent toutes les grandes villes et le Sahara «utile» alors que les forces du Polisario sont cantonnées derrière un long mur de sable.

EN BREF

### NOUVEAU MINISTRE DES FINANCES

Johannesburg (Reuters) — Le président sud-africain Nelson Mandela a annoncé hier qu'il avait nommé le banquier Christo Liebenberg au poste de ministre des Finances afin de remplacer Derek Keys. Lors d'une conférence de presse, Nelson Mandela a dit qu'il n'avait pas prévu d'annoncer ce remplacement avant aujourd'hui, mais qu'il avait décidé d'agir promptement en raison de l'agitation observée sur les marchés hier après l'annonce de la démission de Derek Keys. Ce dernier a dit qu'il démissionnait pour des raisons personnelles qu'il n'a pas précisées, ajoutant qu'il avait accepté de rester à son poste jusqu'en octobre au moins. Derek Keys était arrivé au gouvernement en 1992 à la demande de l'ex-président Frederik de Klerk et y était resté sous Nelson Mandela.

### ATTENTATS DÉJOUÉS EN IRAN

Nicosie (Reuters) — Les autorités iraniennes ont annoncé hier que les forces de sécurité iraniennes avaient déjoué des tentatives d'attentat à la bombe contre le tombeau de Fayatollah Khomeini, dans le sud de Téhéran, et un sanctuaire chiite de la ville sainte de Qom. Deux membres du mouvement d'opposition des moudjahidin du peuple ont été arrêtés, a rapporté la télévision iranienne. Au mausolée de l'imam Khomeini, la sécurité a arrêté une femme après avoir découvert dans son sac une bombe contenant 2,5 kg d'explosifs, écrit l'agence nationale Irna. Elle avait l'intention de la laisser près du tombeau pour qu'elle explose pendant les prières du soir, ajoute l'agence.



De jeunes enfants hutus entassés dans un autobus ont quitté hier Butare pour la ville de Gikongoro.

## Le FPR minimise le risque d'affrontement avec les Français

Kigali (Reuters) — Le Front patriotique rwandais (FPR) a annoncé hier son intention de former bientôt un gouvernement suivi d'un cessez-le-feu, tout en minimisant les risques d'affrontement avec les forces françaises.

Le général Paul Kagame, commandant les forces rebelles, s'est aussi élevé contre le fait que Paris ait désigné le FPR comme un fauteur de troubles éventuel. Il a ajouté qu'il fallait discuter de la création par la France de zones humanitaires sûres.

«Nous n'allons nulle part pour menacer les civils. Nous nous battons contre des forces armées», a-t-il dit aux journalistes dans un ancien camp militaire gouvernemental de Kigali, aux mains des rebelles depuis lundi.

«Quand il s'agira de créer des zones de protection pour civils, il faudra en parler avec l'ONU», a-t-il dit.

«Le problème (...) est, dans notre cas, que la France est impliquée dans l'aide à un gouvernement responsable de tous les problèmes.»

Il a ajouté: «Le FPR doit maintenant être considéré comme le gouvernement et l'ancien gouvernement doit être considéré comme des rebelles.»

Kagame a également dit que le FPR proclamerait un cessez-le-feu unilatéral dès que son gouvernement serait sur pied. Mais il a critiqué la France pour avoir donné lundi l'ordre de stopper la progression du FPR vers l'ouest du Rwanda.

«Les Français doivent reconnaître nos droits souverains dans notre propre pays», a-t-il dit. «Nous ne nous inquiétons pas du fait qu'il y ait des zones où les civils seront protégés, mais la façon dont la question a été menée soulève des questions.»

La France a de son côté réaffirmé le but strictement humanitaire de l'opération Turquoise et assuré n'avoir aucun «but de guerre» ni aucune intention de freiner l'avance des rebelles du FPR.

«Les Français ne sont pas en guerre (...) La France ne recherche pas à retenir l'avance militaire de l'un des deux camps», a déclaré le président hier François Mitterrand lors d'une visite en Afrique du Sud.

Le FPR, à majorité tutsie, s'est emparé lundi de Kigali et de Butare, seconde ville du pays, après trois mois de guerre. Son prochain objectif semble être Gikongoro, à une vingtaine de km du front, où sont déployées les troupes françaises.

Le secrétaire général du FPR, Théogène Rudasingwa, a déclaré hier à Londres que les rebelles étaient prêts à se battre pour prendre la ville et a exigé le départ des troupes françaises.

La France a envoyé 400 hommes dont 300 légionnaires renforcer les 150 parachutistes déployés à Gikongoro. Ils ont défini un périmètre de 10 km autour de la ville que les rebelles ne seront pas autorisés à franchir.

### Les massacres au Burundi en 1993

## Les coupables jouissent de l'impunité

Bruxelles (AFP) — L'impunité et la faiblesse de l'appareil judiciaire sont les principaux obstacles au jugement des responsables des massacres commis l'année dernière au Burundi, ont affirmé lundi à Bruxelles les membres de la Commission internationale chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises dans ce pays après la tentative de coup d'État du 21 octobre 1993.

Près de 50 000 personnes, Hutus et Tutsis, ont trouvé la mort lors des massacres interethniques qui ont suivi la mort du président burundais Melchior N'Dadaye, un Hutu, assassiné à Bujumbura lors d'une tentative de putsch militaire dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993, affirme le rapport de la Commission d'enquête internationale.

«La majorité de la hiérarchie militaire et des forces armées (dominées par l'ethnie tutsie) a été impliquée dans la tentative de coup d'État ou n'a pris aucune initiative pour s'y opposer», souligne ce rapport de 200 pages.

Composée de treize membres de huit nationalités appartenant à sept organisations de défense des droits de l'homme ou organisations de coopération au développement, la Commission d'enquête affirme avoir identifié les meurtriers du président N'Dadaye, les personnes qu'elle estime liées à la tentative de putsch et celles tenues pour responsables des massacres qui ont suivi.

Acteur principal de la tentative, un jeune lieutenant du 11e bataillon blindé, Jean-Paul Kamana, actuellement en fuite, est ainsi considéré «comme le commanditaire direct de l'assassinat du président N'Dadaye», tué à l'arme blanche après son arrestation par les putschistes, selon le rapport d'un médecin légiste.

«Il y a tant de responsables des crimes commis qu'il n'y a plus de responsable», souligne la Commission d'enquête. «Même si la volonté politique existait de poursuivre et de sanctionner les coupables de tous bords, l'appareil judiciaire burundais serait dans son état actuel incapable d'assumer cette tâche», ajoute le rapport.

«L'impunité fait partie de l'histoire du Burundi», note la Commission, qui cite les amnisties réciproques dont ont bénéficié les Hutus et les Tutsis impliqués dans les multiples tentatives de coup d'État qu'a connu le Burundi.

«Une société d'irresponsables est une société qui s'anéantit. Elle devient également une société non seulement de tueurs, mais aussi de prédateurs. On tue pour piller, et l'on vit confortablement et sans état d'âme, du sommet de l'État au paysan, avec ce que l'on a volé à la nation et au voisin», affirme-t-elle dans son rapport.

Pour remédier à cette situation, elle formule un certain nombre de recommandations, laissées à la discrétion des autorités burundaises.

## Arafat installe son gouvernement à Jéricho

Jéricho (Reuters) — Yasser Arafat a officiellement installé hier, lors d'une courte mais symbolique visite dans l'enclave de Jéricho, le «gouvernement» autonome du futur État palestinien dont Jérusalem-Est, a-t-il réaffirmé, sera un jour la capitale.

Le chef de l'OLP a lui-même prêté son serment de président de l'Autorité autonome, prévue par l'accord signé avec Israël en septembre 1993 à Washington, devant Salim al Zaanoun, un des vice-présidents du Conseil national palestinien (CNP), le parlement en exil de l'OLP.

De retour pour la première fois ouvertement en Cisjordanie après 27 ans d'occupation israélienne, le dirigeant palestinien a ensuite fait prêter serment sur le Coran ou la Bible, selon leur religion, aux 12 des 24 membres de l'Autorité qui étaient présents.

Seuls 19 membres de l'Autorité ont été nommés par Arafat. Ceux qui n'étaient pas à Jéricho n'ont pas été en mesure de faire le déplacement de Tunis, où l'OLP avait installé son siège il y a plus d'une dizaine d'années à la suite de son exode forcé de Beyrouth encerclé par l'armée israélienne.

La cérémonie de mise en place de l'embryon du gouvernement palestinien s'est déroulée dans une salle de conférence de Jéricho ornée d'un drapeau palestinien et d'un immense portrait d'Arafat en présence d'une assistance restreinte comprenant des diplomates en poste à Tel Aviv.

Parmi les membres de l'«autogouvernement» palestinien investis hier figurent notamment Nabil Chaat, le principal négociateur avec Israël, «ministre» du Plan et de la Coopération économique, ainsi que le veuve de l'ancien chef militaire de l'OLP Abou Jihad, assassiné à Tunis par un commando israélien. Oum Jihad est chargée des Affaires sociales.

Saeb Erekat, autre négociateur palestinien de premier plan, originaire de Jéricho, est chargé de l'administration locale tandis qu'Elias Freidj, maire de Bethléem, devient «ministre» du Tourisme et des monuments historiques, dont la région foisonne.

Le rabbin Moshe Hirsch, dirigeant d'une secte antisioniste, a été nommé ministre des Affaires juives.

Arafat était arrivé à Jéricho peu auparavant à bord d'un hélicoptère égyptien escorté d'un appareil militaire israélien pour éviter les barrages routiers que les colons juifs hostiles à sa visite avaient dressés autour de la petite enclave autonome de Cisjordanie.

Plus curieux que vraiment enthousiastes, les Palestiniens se sont rassemblés sur la grand-place de Jéricho, une des plus anciennes cités du monde, à 258 mètres en-dessous du niveau de la mer, pour tenter d'entendre le discours du chef historique de la révolution palestinienne.

D'une voix éraillée, après cinq jours de bains de foule, et difficilement audible, en raison d'une «sonorité» défectueuse, le chef de l'OLP a à nouveau promis que la lutte palestinienne ne s'achèverait qu'avec la libération de Jérusalem-Est, capturée par les Israéliens en 1967 et annexée depuis.

Citant l'Évangile, il a conclu son discours en proclamant «Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur terre aux hommes de bonne volonté!»

Nombre de Palestiniens sont chrétiens. Outre ces derniers, des membres de la secte juive Neturei Karta, ultra-orthodoxe mais antisioniste, figuraient parmi l'assistance qui a acclamé le chef de l'OLP, maintenant attendu aujourd'hui à Paris pour un nouveau sommet avec les dirigeants israéliens.

## Les Nordistes cernent l'aéroport d'Aden

Sanaa (Reuters) — Les forces du Nord Yémen ont resserré hier leur étau sur Aden et tenté sans succès de prendre l'aéroport, ont rapporté des témoins.

Deux chars et un camion militaire se sont infiltrés par le nord-est à un kilomètre de l'aéroport, à Arish, avant d'être détruits.

A Sanaa, le Nord-Yémen avait annoncé dans un communiqué la capture de l'aéroport en précisant que les chars du Nord étaient proches de l'Hotel Aden.

Au moment même où le Nord annonçait cette avancée, vers 13h00 locales (11h00 GMT), un journaliste de Reuters a pu se rendre dans ce secteur. Les appareils sudistes décollaient alors pour des missions contre les troupes nordistes.

## É D I T O R I A L

## Le délai est suspect

Lise Bissonnette

En consentant à remettre à une date indéterminée sa vaste réforme du système canadien de sécurité sociale, le gouvernement fédéral a peut-être voulu éviter l'écueil du débat électoral québécois qui pourrait réduire en miettes son plan encore secret. Mais la manœuvre pourrait et devrait, au contraire, faire de cette réforme l'un des enjeux majeurs de la prochaine élection.

**C**ar le plan fédéral existe, et si le premier ministre, M. Chrétien, a demandé au ministre concepteur, M. Lloyd Axworthy, de le faire traîner dans les officines, c'est qu'une tournée du ministre des Ressources humaines a mis au jour un gouffre entre les visées fédérales et provinciales en la matière. L'affaire est donc du plus vif intérêt public.

Les gouvernements provinciaux ont raison de s'alarmer. Le projet, avant d'en être un de réforme, en est un de réduction draconienne de la contribution d'Ottawa aux différents programmes de soutien du revenu des Canadiens. Ce qui fait craindre un pelletage accéléré des dépenses dans les cours des provinces. En quinze ans, leur part des dépenses sociales — assurance-chômage, allocations familiales, prestations de retraite et d'aide sociale — est passée d'un peu plus de 25% à au moins 40% du total des déboursés gouvernementaux à ces chapitres. Le mouvement ne saurait s'inverser.

Ce qui n'empêche pas le projet Axworthy d'avoir voulu contourner entièrement les provinces, malgré la hausse de leur contribution. Une large part de la réflexion fédérale, c'est connu, cherche à lier les prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale à des actions de formation dont les objectifs et les modalités seraient définis au centre, ce qui contredirait à tout jamais la volonté québécoise d'assumer entièrement la responsabilité de la formation de la main-d'œuvre. Ottawa a inquiété par ailleurs toutes les provinces en laissant courir l'idée de transformer ses paiements de transfert, au titre de l'enseignement supérieur et de l'aide sociale, en versements directs aux citoyens plutôt qu'aux administrations provinciales qui perdraient ainsi leur marge de manœuvre dans l'utilisation de ces paiements annuels globaux. Ils sont versés, rappelons-le, dans des domaines qui sont clairement de compétence provinciale.

Mais Ottawa n'a plus les moyens de payer les provinces pour qu'elles se soumettent à ses intrusions, une vérité qui semble être arrivée bien tard chez M. Chrétien. En avril dernier, alors que la méfiance des

provinces commençait à se manifester, il jouait encore au matamore en promettant d'agir prestement, et en affirmant avoir toute la légitimité pour décider seul. Lundi, après avoir reçu rapport des réactions des provinces, plus rien ne pressait à son avis et la «consultation» avec les autres gouvernements était soudain devenue une vertu cardinale. Comme c'est le cas dans le domaine de la santé, où il vient de décommander l'action fédérale unilatérale en reportant toute la réflexion de plusieurs mois, le gouvernement fédéral ne peut plus espérer à la fois dicter des normes aux provinces, et se retirer du financement de programmes qui sont, au surplus, de leur compétence.

## La réforme

## Axworthy doit

## être un enjeu

## électoral.

Ce piteux pas de côté donne du répit au gouvernement du Québec, qui risquerait de couler à pic si les propositions fédérales avaient été au centre du débat électoral. Mais le premier ministre du Québec, M. Johnson, ne peut faire semblant qu'elles n'existent pas. Définitifs ou pas, les plans d'Ottawa veulent toucher la majeure partie des missions de l'État provincial: l'éducation, la santé, les programmes sociaux, le travail. Or sauf pour ce qui est de la formation de la main-d'œuvre, le Québec n'a aucune solution de rechange ni de réflexion en cours, notamment sur la sécurité du revenu. La façon de résister aux plans de centralisation, comme l'ont enseigné les années soixante, c'est de concevoir soi-même des politiques adaptées à son territoire. Les régimes de sécurité sociale doivent changer, ils sont pour l'essentiel du ressort du Québec, c'est à lui de bouger et non d'attendre qu'Ottawa tire le premier.

À moins d'imprévu, telle ne sera pourtant pas la stratégie électorale de M. Johnson et du Parti libéral si on en croit leur publicité préliminaire, axée sur un bref bilan de six mois de gouvernement, et sur des réalisations au jour le jour. En se taisant devant l'offensive qui s'annonce, et surtout en ne produisant pas de plan propre au Québec, M. Johnson accreditait la thèse d'une alliance tacite avec le gouvernement fédéral qui reporterait la réforme Axworthy en échange d'un accueil souple le moment venu, si un gouvernement libéral était réélu au Québec. Les enjeux sont beaucoup trop importants pour les engager dans ce genre de manœuvre, et beaucoup trop urgents pour les pousser ainsi sous le tapis.

## Discret et discrétionnaire

Lise Bissonnette

**N**ouveau premier ministre du Québec et nouveau chef libéral. M. Daniel Johnson tente sans ostentation de se distancer de son prédécesseur, M. Bourassa. Il fait valoir sa méthode, son sens de la décision, la clarté de ses objectifs, toutes choses qui le distinguent en effet du politicien insaisissable qui fut un jour son adversaire.

Mais M. Johnson devrait aussi se méfier du vieil homme qui sommeille en lui. Il est bel et bien l'auteur du passe-droit si choquant, si arbitraire, que notre collègue Michel Venne dévoilait la semaine dernière, l'octroi arbitraire d'une subvention de plus de un million à un Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) qui n'en avait nul besoin mais dont la demande était pilotée par de distingués amis des pouvoirs. Conçu selon le modèle des «think-tanks» américains qui recycle la gent politique de toutes les couleurs après son séjour au sommet, l'IRPP a ceci de très canadien qu'il a été financé en 1972 par une importante dotation de fonds publics fédéraux et provinciaux, qui a minoté par la suite jusqu'à atteindre 28 millions\$. Les intérêts le font vivre confortablement aujourd'hui. Le coup de pouce récent du Québec a servi, paraît-il, à faire avaler la décision de la démission d'Ottawa à Montréal, une affaire mal vue dans sa province natale.

Mais les documents obtenus par LE DEVOIR confirment que l'Institut a reçu un traitement de faveur. Il a suffi à ses dirigeants de quelques «entretiens», avec l'ancien ministre de la région de Montréal qu'était M. Johnson, pour obtenir promesse de cette manne importante. Pas de trace d'un plan d'action, ou de quelques exigences d'arrimage avec des recherches québécoises de même type. Les travaux de l'Institut font souvent double emploi avec ceux de l'École nationale d'administration publique (ENAP) ou avec d'autres instituts universitaires québécois, mais ils

semblent ne se rencontrer jamais. Tout montréalais qu'il soit devenu, l'Institut fait la part congrue à la recherche en langue française. Ses publications sont massivement en langue anglaise, ses colloques et travaux de recherche aussi. Il ne s'agissait pas d'en faire un joyau de la québecitude, puisque ses racines sont bel et bien pancanadiennes, mais il eut été digne, de la part de M. Johnson, de réclamer quelque preuve de meilleur équilibre, au-delà de la nouvelle adresse du siège social.

L'affaire heurte surtout le sens de la justice. Il y a au Québec des centaines, voire des milliers de groupes tout aussi méritants que l'IRPP, chacun dans leur domaine, mais moins riches et moins puissants. Quand ils se présentent à la porte des organismes subventionnaires, ils doivent se plier à toutes les cérémonies d'usage: dépôt de plan, justification de la moindre prévision de dépense, engagement à faire rapport. Ils entrent en concurrence les uns avec les autres, passent sous les fourches caudines de jurys ou de fonctionnaires experts. Au bout de mois de tractations et d'angoisses, ils récoltent parfois. Tous les groupes culturels doivent en passer par là, pour des pitances. Le moindre petit programme de lutte à l'abandon scolaire se perd dans des dédales d'approbations pour ramasser quelques milliers de dollars, si précieux sur le terrain. Même les grandes universités recueillent ainsi leurs budgets de recherche à la cuillère, quand on ne les force pas à amender leurs projets pour en passer par quelque lubie d'une bureaucratie qui croit indispensable de tancer et d'admonester pour vivre.

À d'autres, des «entretiens» suffisent, charme discret et discrétionnaire d'une classe qui sait se reconnaître. Après qu'il ait fait cadeau d'un coupe-file de cinq millions au Musée... pour rire, en 1990, on croyait M. Johnson revenu de ce genre de coups de cœur. L'apprentissage est lent.

## L E T T R E S

## Minuit sur la Bosnie

Dans sa chronique du samedi 11 juin dernier, «Minuit sur la Bosnie», en préambule au compte rendu sur *L'Amour de l'humanité* de Bertrand Poirot-Delpech, Robert Lévesque fait une ample digression sur les implications des écrivains dans les guerres. Faut-il parler, écrire ou aller sur les lieux de la guerre avec ou sans uniforme?

Pour avoir le droit d'écrire, il faut avoir été conscrit. Les autres écrivains n'ont qu'à se la boucler.

Il écrit que Susan Sontag «va étourdiment mettre en scène le premier acte d'*En attendant Godot* à Sarajevo», reprenant une notation de Philippe Sollers dans *Le Monde*. Il départage les écrivains entre ceux qui vont «en civil prendre des notes à la guerre» et les conscrits.

Il a bien lu l'article de Régis Debray

dans *Le Monde* qui dit exactement la même chose.

Avec une rare honnêteté intellectuelle et courage, ces écrivains dont il se moque, ce sont eux, avec des journalistes, reporters et correspondants de guerre qui, face à l'opinion publique, ont démasqué les hordes serbes sanguinaires et fascistes.

En Bosnie-Herzégovine, il y a plus de journalistes en habit civil qui ont été tués que de Casques bleus.

Robert Lévesque s'est inspiré ici et là en provenance du même quotidien d'un tout petit nombre d'interventions mi-figue mi-raison dont il a choisi de nourrir l'introduction de sa chronique.

Il ne faut pas prendre les lecteurs du DEVOIR pour des non-lisseurs de la presse étrangère.

France Théoret  
Alain Horic  
Comité Solidarité Québec-Bosnie  
Montréal, 14 juin 1994

## Le Progrès des Nations

Dans LE DEVOIR du 22 juin 1994, Mme Isabelle Paré résumait de belle façon une toute petite partie du récent rapport de l'UNICEF, «Le Progrès des Nations». Chacun des six grands thèmes de ce rapport, soit la nutrition, la santé, l'éducation, la planification familiale, la promotion de la femme et les droits de l'enfant, méritait d'être porté à l'attention des lecteurs du DEVOIR. La mise à jour de nos idées et le recyclage de nos préjugés en matière de conditions de vies humaines sont à la base de notre action ou de notre inaction. Nos gouvernements songent à remettre en cause des principes fondamentaux touchant les thèmes mentionnés. Il est pertinent de connaître les faits et tendances mondiales dans ces domaines.

André Désilets  
Montréal, 26 juin 1994



## Arguments économiques libéraux pour l'indépendance

**D**ans sa campagne publicitaire pré-électorale à la radio la semaine dernière, le Parti québécois s'est servi de la voix et de la crédibilité de Richard Le Hir pour faire passer son message sur les finances publiques.

La candidature de l'ex-président de l'Association des manufacturiers du Québec est l'un de ces petits événements significatifs qui marquent un jalon, qui montrent qu'une étape a été franchie dans l'évolution du mouvement indépendantiste. Elle est une preuve supplémentaire que le point de vue québécois sur le monde s'est suffisamment propagé pour que des personnes aux horizons idéologiques divers et même contradictoires puissent y adhérer.

Il suffit de retourner 15 ans en arrière pour voir le chemin parcouru. En 1980, le projet et le mouvement indépendantistes étaient encore résolument «à gauche». Le Parti québécois se voulait social-démocrate et nourrissait l'ambition d'ériger un État-providence impliqué dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Du côté des milieux d'affaires, le rejet de la souveraineté était pratiquement unanime.

Le contexte a complètement changé aujourd'hui. Au cours des années 80, la philosophie économique du PQ est devenue plus pragmatique. Plus personne ne propose de nationaliser une industrie comme on l'a fait avec l'amiante. Les signaux sont plus confus sur la question fiscale — pour ne pas dire inquiétants lorsqu'on entend Jacques Parizeau suggérer d'augmenter les taxes sur les profits des compagnies pour réduire le déficit — mais l'appui péquiste au libre-échange continental a fait en sorte qu'il n'est plus possible de l'amalgamer avec les vieux partis de gauche encroûtés comme le NPD canadien (ou québécois, il paraît qu'il existe encore).

Comme porte-parole des manufacturiers, Richard Le Hir a toujours



MARTIN MASSE

prôné un engagement direct réduit de l'État dans la sphère économique. Dans un article au DEVOIR il y a quelques semaines, il réaffirmait ses convictions économiques libérales: «L'État est engagé dans trop d'activités qui ne sont pas de son ressort»; (...) il est nécessaire «que l'État redéploie son activité et qu'il renvoie dans le secteur privé toutes les activités qui pourraient y être accomplies de façon plus efficace».

Aucune ambiguïté non plus dans les propos de M. Le Hir recueillis par le *Globe & Mail* la semaine dernière: «Les arguments de la gauche ont été discrédités. Et les gens se rendent compte aujourd'hui que le seul argument valable est celui qui met l'accent sur la création de la richesse.»

Quelle sorte de politique économique aura un gouvernement péquiste tirailé entre son aile gauche traditionnelle et ses ténors économiques plus pragmatiques? Difficile à dire avant de savoir la composition du conseil des ministres. Chose certaine, les grands «projets de société» à la sauce plus ou moins socialiste et autarcique qui figuraient au menu indépendantiste dans les années 60 et 70 ne sont plus de mise aujourd'hui. On peut même soutenir la thèse contraire: un Québec indépendant sera probablement un endroit plus propice à l'instauration d'une politique économique libérale que ne l'est le régime actuel.

Par exemple, un État québécois devenu souverain n'aurait plus la

même possibilité de soutenir des politiques semi-protectionnistes qui privilégient les produits locaux, ni de maintenir des aspects discriminatoires de sa législation du travail, d'accorder des tarifs énergétiques préférentiels aux compagnies qui s'installent ici, ou encore de subventionner son agriculture et son industrie comme il le fait présentement. Ces pratiques sont tolérées dans les accords commerciaux internationaux parce que le Québec n'est qu'une province, mais les règles sont plus sévères pour les États nationaux.

Plusieurs commentateurs anglophones n'y ont vu qu'une contradiction de plus dans le discours séparatiste: un parti à la philosophie interventionniste qui s'apprête bizarrement à détruire une partie des leviers qu'il possède déjà.

Mais les indépendantistes qui croient plus dans les vertus du libre marché que dans les pouvoirs magiques de l'État-qui-a-une-solution-à-tout peuvent se servir de ces arguments et les retourner contre les détracteurs de la souveraineté. Moins de protectionnisme, moins de subventions, moins de tripatage fiscal, moins de paperasse bureaucratique dans un Québec souverain? Bravo! Enfin, des arguments plus acceptables pour une famille idéologique à qui, jusqu'ici, on n'a pas donné beaucoup de raisons valables de s'échapper de l'orbite fédéraliste.

Les groupes qui ont formé le noyau du mouvement souverainiste depuis ses débuts se caractérisaient par leur vision militante collectiviste: intellectuels de gauche, syndicalistes, enseignants, artistes, etc. En fait, ils ont si bien réussi dans le domaine symbolique et émotif, l'identité québécoise est maintenant tellement mieux établie, que l'on assiste à un éclatement idéologique souhaitable et prévisible. Certains pourront s'en désoler, mais c'est un signe concret que ce mouvement est enfin parvenu à une plus grande maturité.

## À P R O P O S

## ... d'autisme

L'autisme dans ses différentes formes touche environ 15 enfants sur 10 000. Ce syndrome cause de profondes anomalies du comportement social, émotionnel et cognitif.

Des travaux de recherche sont menés actuellement par l'équipe du docteur Laurent Mottron du Centre de recherche de l'Hôpital Sainte-Justine, pour comprendre la nature du trouble cognitif de cette affection.

Ces travaux exploitent des résultats obtenus précédemment par le docteur Mottron en collaboration avec le docteur Sylvie Belleville du Centre de recherche du Centre hospitalier Côte-des-Neiges.

Tirés d'observations recueillies auprès d'autistes «sa-

vants», c'est-à-dire doués d'aptitudes particulières (par exemple, une mémoire exceptionnelle) ces résultats avaient établi que certains de ces sujets présentaient une anomalie de la hiérarchisation de l'information.

Ainsi, les différentes parties d'une figure ou d'une liste de mots seraient-elles traitées par certains autistes comme des entités séparées et ne seraient pas hiérarchisées comme c'est le cas chez les sujets normaux.

Actuellement, les chercheurs du laboratoire mènent des études afin de vérifier cette hypothèse auprès de groupes de patients autistes.

Recherche en santé, Fonds de la recherche en santé du Québec, avril 1994.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B O I S

## IDÉES

Les Français au Rwanda

## Les correcteurs du MEQ

On n'enseigne plus pour former, mais pour satisfaire aux normes des évaluateurs

GISÈLE LOUBERT  
Enseignante au secondaire

Enfin! Des gens qui n'enseignent pas au secondaire et qui ont l'élégance de ne pas dire n'importe quoi, se permettent d'exprimer publiquement ce que nous avons appris à refouler! J'en suis très heureuse. Peut-être les auteurs du texte intitulé «Examen d'un échec» (LE DEVOIR, 20 juin 1994), Suzanne G. Chartrand et Marie-Christine Parent, seront-elles mieux écoutées que les praticiens? Des professeurs de didactique reprennent le flambeau et — elles ont de la chance de ne s'être pas résignées au cynisme — ramènent les choses à ce qu'elles sont: on n'enseigne plus pour former, mais pour satisfaire aux normes des évaluateurs.

J'ai un souvenir assez douloureux de nos premiers «ateliers de formation» à la correction des textes d'opinion, travail nécessaire pour «ajuster» nos élèves à l'examen de «production» écrite du MEQ. Mes pauvres élèves de rythme enrichi de cinquième avaient appris à faire d'élégantes transitions entre les paragraphes. Nous nous faisons imposer des expressions comme «marqueurs de relation» entre les paragraphes. Pour simplifier la tâche des correcteurs du MEQ, évidemment.

Lors d'une journée pédagogique régionale, il y a deux ans, la très sérieuse animatrice d'un atelier sur la correction de la ponctuation, mandatée par le Ministère, nous rappela que les élèves doivent obligatoirement mettre la virgule devant le mot «mais». Nous apprenions du même coup que la virgule est toujours interdite devant «ou» et «et». Nous avons encore hurlé. Nous savions que, le lendemain, nos élèves nous feraient observer que tel grand auteur qu'ils étaient en train de lire commençait certaines de ses phrases par le mot «mais». Quelle horreur! Un point final avant «mais»! Et ils constateraient probablement qu'on peut écrire: «J'écoute ce qu'on dit, et je fais à ma tête.» De guerre lasse, j'ai décidé d'en rire... comme du reste d'ailleurs. Maintenant, je leur dis effrontément que les correcteurs du MEQ sont dans les patates. Je pousse la complaisance avec mes élèves jusqu'à leur mettre une faute de ponctuation s'ils utilisent autre chose qu'une virgule avant «mais».

Je leur dis carrément que je suis complice de la niaiserie. La situation les amuse. Ils n'ont pas souvent l'occasion de se faire dire: «Tu as bien fait de mettre ce que tu voulais. Tu as raison. Seulement, le correcteur du MEQ est l'autorité suprême. Fais ce qu'il veut. C'est le plus intelligent qui cède.» Merci, et chapeau, Mmes Chartrand et Parent! Comme dirait l'autre: «Ça fait du bien d'en parler.»



PHOTO AP

L'initiative de l'intervention française n'est que secondairement altruiste et, en conséquence, elle n'aura que par ricochet contribué à sauver les populations civiles de la folie des massacres.

ALBERT NANGA  
CELLOU BARRY  
POUNTHIOUN DIALLO

Africains, candidats aux études supérieures  
Université de Montréal

On a vu récemment à la télévision des Rwandais protester contre l'initiative de la France d'intervenir dans leur pays. Mais la réaction n'a pas été exclusive aux Rwandais, directement concernés par cette question. Des Français, en France même, ainsi que les populations zairoises habitant la zone d'où devait partir la force d'intervention, à la frontière du Rwanda, ont aussi, à leur tour, montés sur le créneau pour s'y demander de manière parfois véhémentement que la France pouvait bien venir chercher dans ce conflit alors même qu'elle y avait été accusée, dès le départ, de parti pris...

Bien davantage, on soupçonne la France de vouloir conduire au Rwanda une intervention non désintéressée où le secours humanitaire n'est rien de plus qu'un alibi pour poursuivre des objectifs inavoués dans la région. Aussi s'évertue-t-on à imaginer derrière l'entreprise française la pression de groupes d'intérêt franco-rwandais soucieux de voir survivre l'orientation politique fondamentale de l'ancien régime au pouvoir à Kigali.

Cette chaîne de réactions, qui va des inquiétudes les plus légitimes aux allégations les plus fantaisistes, n'est probablement pas dénuée de tout fondement. En effet, l'appui à peine déguisé de la France à l'endroit de l'ancien pouvoir

rwandais, qui était loin d'être un régime de consensus national, sert de trame de fond à tous les genres de supputations possibles. Mais il y a aussi, par ailleurs, le caractère plutôt étrange de la politique française en Afrique, marquée de l'est à l'ouest, du nord au sud du continent, par la permanence de l'indiscipline, la constance des jeux occultes couplés à autant de maladresse que de parternalisme.

L'illustration la plus parfaite de cette politique, qui a sa propre cohérence en dépit des apparences, s'est imposée encore récemment quand l'Élysée déclarait qu'il interviendrait quoi qu'il arrive, avec ou sans ses partenaires occidentaux habituels.

Dans ce cas, on comprend parfaitement l'étonnement qu'a suscité le vote du Conseil de sécurité. Devant le coup de tête français, cette instance de l'ONU est apparue, en effet, comme une tribune réduite à avaliser davantage qu'à mettre en avant des moyens de contrôle d'une précision d'une aussi grave importance.

## Empressement et entêtement douteux

La combinaison de l'entêtement et de l'empressement que la France a mis dans l'exécution de cette entreprise apparaît comme douteuse aux yeux de plusieurs. Nombreux sont, par exemple, les Africains pour qui rien d'autre n'explique la diligence que les Français déploient pour atteindre Kigali, que le souci de mettre la main sur les traces matérielles de leur implication directe dans le déclenchement des hostilités en avril dernier, ce, avant l'assaut des forces rebelles. La suite des événements permettra peut-être d'éprouver davantage cette hypothèse.

Pour l'instant, deux idées s'imposent dans l'analyse de la situation: la charge de l'implication probable dans le conflit que certains jour-

naux belges font peser sur la France est loin de se dissiper; il faut aussi se convaincre que l'initiative de l'intervention française n'est que secondairement altruiste et, en conséquence, elle n'aura que par simple ricochet contribué à sauver les populations civiles de la folie des massacres.

## Une machine infernale

Par ailleurs, ce qui se dégage de cet article peut suggérer que nous soyons hostiles au régime rwandais de l'ex-président Habyarimana. Notre position ne se veut point réductible à un «pour» ou «contre». Il s'agit pour nous de montrer comment ce régime qui, de connivence avec une puissance étrangère et en tournant le dos au consensus national, s'est érigé en une machine infernale dont l'éclatement amène aujourd'hui tous les Rwandais, Hutus et Tutsis confondus, à payer de leur sang et de leur avenir. Un tel régime a un nom: il s'agit du modèle néo-colonial dont le schéma est reproductible dans la plupart des pays africains. Aussi, on sait que dans le passé, la France s'est bien souvent distinguée en se rangeant du côté de ce type de régime, parfois contre la volonté des populations.

On n'oubliera sans doute pas de sitôt le secours scandaleux qu'elle apporta il n'y a pas longtemps au régime contesté du général Eyadéma au Togo. Il ne faut pas alors s'étonner de ce que cet autre pays soit aujourd'hui avec le Sénégal et le Zaïre parmi ceux auxquels la France a fait appel pour soutenir son entreprise au Rwanda.

Une situation qui ne manque pas de faire réfléchir, parce que, assez étrangement, c'est à partir du sang des Rwandais, après avoir bu jusqu'à la lie celui de leurs peuples, que les despotes togolais et zairois entendent se faire

redorer le blason aux yeux de la communauté internationale. On nous reprochera peut-être de spéculer inutilement sur l'intervention française dont il faut plutôt souligner l'aspect salutaire. Il serait, en effet, de bien mauvaise convenance de perdre de vue que l'intervention française a toujours été une action à deux vitesses. On sait que l'angélisme à la Bernard Kouchner et l'abnégation sans mesure de Médecins sans frontières symbolisent aussi à leur manière des efforts, d'ailleurs quelque peu syzyphiens, pour bâtir des transactions d'un tout autre genre avec les populations africaines en détresse.

## Les intérêts des populations

Toutefois, sans être en cause, ces actions qui se veulent résolument humanitaires mais qui participent d'un ensemble plus complexe, ne doivent pas non plus servir d'écran à une situation rendue critique pour l'avenir de centaines de millions d'Africains: l'illégitimité de la plupart des régimes politiques qui se maintiennent en Afrique dont la corruption et l'incurie ont servi de lit à l'irruption, aux côtés de la classique «Afrique des comptoirs», d'une autre Afrique traversée celle-ci de part en part d'innombrables poches de désolation pudiquement appelées «couloirs humanitaires»...

Dans un tel contexte, nous sommes loin d'être prophètes pour augurer de l'issue de l'intervention française, ni de la «mise» que la France de cette fin de règne sera en mesure ou non de sauver au Rwanda.

Mais nous sommes au moins de ceux des Africains qui ont retenu des affaires afghanes, panaméennes et somaliennes que les intérêts des populations sont souvent loin d'être les premiers à compter pour les stratèges des expéditions militaires, d'où qu'ils soient.

## Les investisseurs politiques

Soutenir financièrement deux partis permet d'entretenir la faveur de celui au pouvoir et de ne pas être exclu de la manne gouvernementale lorsque l'autre prendra le pouvoir

DENIS MONIÈRE  
Université de Montréal

Le financement des partis politiques conditionne la qualité de la vie démocratique. Lorsqu'il échappe au contrôle des citoyens et à la visibilité publique, il devient source de corruption et de délégitimation des institutions; lorsqu'il est public et régi par des règles équitables, il permet la participation des citoyens à la vie publique et assure la qualité du débat sur les choix collectifs. Les dons aux partis politiques s'expliquent par des motivations idéologiques et pragmatiques. On finance un parti politique parce qu'on adhère à sa vision du monde, à son projet de société et à son programme politique. On peut aussi considérer le financement des partis comme un investissement dont on attend des dividendes. Dans la plupart des cas, ces deux motivations coexistent dans la décision de faire une contribution aux partis politiques.

## Contributions pragmatiques

Mais on peut observer qu'il y a des contributions de nature essentiellement pragmatique; c'est le cas de ceux qui donnent des sommes relativement importantes et qui contribuent à deux partis. Cette logique de l'investissement politique est encore plus évidente lorsque les deux partis ont des idéologies très différentes. On peut alors supposer que ceux qui soutiennent financièrement deux partis ne sont pas désintéressés, ils cherchent à minimiser les risques du changement de parti au pouvoir. Ils espèrent ainsi entretenir la faveur du parti qui est déjà au pouvoir et

ne pas être exclus de la manne gouvernementale lorsque l'autre parti prendra le pouvoir. Cette logique implique aussi que le parti au pouvoir recevra des contributions plus substantielles que le parti d'opposition. C'est ce qu'on peut appeler la répartition stratégique des dons politiques.

Ce raisonnement de l'investisseur politique est particulièrement évident dans le cas du financement des partis canadiens. La loi électorale canadienne autorise les personnes morales, c'est-à-dire les entreprises, les syndicats et les groupes d'intérêt à faire des dons aux partis politiques, et celles-ci ne se privent pas de cette voie d'accès au pouvoir politique puisque près de la moitié des dons recueillis par les partis politiques proviennent des entreprises.

Mais, fait plus significatif encore, entre 1983 et 1990, parmi les 500 entreprises non financières les plus importantes du Canada (dont le chiffre d'affaires oscille entre 126 millions\$ et 18,5 milliards\$), 58% ont donné et au Parti conservateur et au Parti libéral afin dit-on de ne pas faire de partisanerie politique et de «maintenir des relations de travail efficaces avec celui des deux partis qui forme le gouvernement» (W.T. Stanbury, *L'argent et la politique fédérale canadienne*, Toronto, Dundurn Press, 1991). Compte tenu de l'importance des sommes que les grandes entreprises investissent dans les partis politiques, la plupart de ces contributions se chiffrent

entre 50 000\$ et 80 000\$ par année, la plus importante atteignant 150 000\$, on peut imaginer qu'il y a un retour sur investissement. Mais il est impossible d'évaluer le taux de rentabilité des contributions aux partis.

Au Québec, seuls les individus peuvent faire des contributions aux partis politiques et les montants ne doivent pas dépasser 3000\$. L'article 91 de la Loi électorale stipule que «le total des contributions ne peut dépasser au cours d'une même année civile pour un même électeur la somme de 3000\$ à chacun des partis et candidats indépendants». La loi reconnaît ainsi la pratique de la répartition stratégique des dons et un individu-médecine pourrait donner théoriquement 3000\$ à 18 partis politiques.

Pour évaluer l'importance de ce phénomène et déterminer le nombre d'investisseurs politiques, nous avons comparé les listes des personnes qui ont donné 200\$ et plus et dont les noms sont publiés dans le rapport du Directeur général des élections pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1993. Nous avons relevé tous les noms qui apparaissent sur les deux listes et qui avaient les mêmes adresses. Notre évaluation est conservatrice car certaines personnes peuvent donner leur adresse d'affaires dans la liste d'un parti et leur adresse personnelle dans celle de l'autre. Pour minimiser les risques d'erreur, nous les

avons exclues de notre relevé. Nous avons repéré 107 personnes qui ont contribué aux deux partis. De ce nombre, 22 ont donné le même montant, 57 ont donné plus au Parti libéral et 28 ont donné plus au Parti québécois. Le Parti libéral a reçu 119 335\$ des doubles donateurs et le Parti québécois 83 455\$. Ainsi, les individus se comportent comme les entreprises en ayant tendance à donner plus au parti gouvernemental qu'au parti d'opposition.

## Répartition stratégique des dons

Dans le cas de contributions inégales aux deux partis, l'écart moyen de la contribution de l'individu qui donnait plus au Parti libéral était de 832\$, alors qu'il n'était que de 672\$ lorsque l'individu donnait plus au Parti québécois. Seize personnes ont donné plus de 3000\$ et de ce nombre 7 ont cumulé plus de 4000\$ de dons aux deux partis. Les sommes provenant des investisseurs politiques représentent 3% des contributions de 200\$ et plus au Parti libéral et 9% au Parti québécois.

Même si le phénomène de la répartition stratégique des dons est moins répandu au Québec qu'au Canada, il n'en demeure pas moins paradoxal compte tenu des divergences idéologiques profondes entre le Parti québécois et le Parti libéral et en raison des restrictions imposées par la loi quant au montant. La persistance de ce comportement tendrait à montrer que le financement des partis est toujours considéré comme un moyen d'influence et que même s'il s'agit de dons modestes, il importe encore de ne pas mettre tous ses œufs dans un seul panier pour se ménager les bonnes grâces du pouvoir.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Précourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Béhar (responsable); Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (titres); Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable); Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulton (responsable); François Brousseau (éditorialiste); Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (carticaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Duclos (commis); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Le Documentaire: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pisonneau (directrice); Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guilbeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon, Olivier Zaida (commis); Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Rieff (contrôleur); Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice); Johanne Briën (secrétaire); Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venue, Jean-Marc St-Martin (gestionnaires aux promotions des abonnements); LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (directeur); LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (directrice de la production); Sylvain Darcy (directeur de l'information); Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant; Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur); Jean de Billy, Marlène Clôt, Sylvie Laporte, Pierrette Bonissem, Micheline Rivalland; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président); LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président); Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## MALOUF

Son rapport fait état de directives imprécises ou inexistantes dans plusieurs secteurs d'intervention stratégiques

SUITE DE LA PAGE 1

policier qui ne réussit pas à se classer lors de ces tests.

De plus, le juge Malouf s'interroge sur la syndicalisation des officiers, constatant les tensions patronales-syndicales qui prévalent dans le service.

Le directeur du SPCUM, Jacques Duchesneau, a d'emblée fait valoir hier qu'il espérait que ce rapport soit le dernier, après qu'une série de rapports ait formulé pas moins de 185 recommandations depuis 1988 envers la police montréalaise.

M. Duchesneau a soutenu que 26 des 42 recommandations du rapport Malouf ont été ou sont en voie d'être réalisées, et que 16 sont à l'étude. Il a reconnu certaines lacunes au SPCUM, notamment au niveau de la supervision des enquêtes, des processus d'évaluation, de la supervision et des communications, de la formation, mais il a également voulu insister sur les points forts du SPCUM tel que retenus dans le rapport, dont la qualité des rapports de vérification interne, la compétence et le fonctionnement de la Section technique (SWAT), et la pertinence de l'approche communautaire.

Jacques Duchesneau s'est élevé contre le diagnostic de «tolérance envers l'incompétence», soutenant que

ce n'était pas le cas. «Je ne dirige pas une organisation malade» soutient-il, estimant aussi que les policiers ont «droit à l'erreur».

Le juge Malouf avait reçu le 15 mai 1992 le mandat du ministre de la Sécurité publique d'alors, Claude Ryan, de réviser «de façon approfondie et globale» l'organisation, les méthodes, les standards, les pratiques, et les procédures du service de police.

Ce mandat découlait d'une recommandation du rapport du coroner Yarosky, rédigé à la suite du décès de Marcellus François, tué par l'arme d'un policier du SPCUM le 3 juillet 1991.

Le juge Malouf a procédé à l'examen d'événements comme les tueries de Polytechnique et de Concordia, l'affaire Marcellus François, le saccage sur la Plaza Saint-Hubert, l'émeute qui avait suivi le passage de Guns'n Roses au Stade, etc.

Le groupe a étudié des rapports d'événements, participé à des activités de patrouille, visité des corps policiers canadiens et américains, rencontré plusieurs membres du service.

Son diagnostic fait état de directives imprécises ou inexistantes dans plusieurs secteurs d'interventions stratégiques, de rapports opérationnels et administratifs incomplets, de nombreux problèmes de supervi-

sion, de formation inadéquate. «Sans aucune exception, écrit-il, toutes les opérations que nous avons examinées ont été marquées par des flottements, parfois très sérieux, au niveau du commandement des opérations».

La première recommandation exige d'ailleurs une révision immédiate de tout le système de supervision.

En ce qui concerne l'utilisation de la force, les écarts de conduite (qui sont l'œuvre d'une minorité de policiers) sont principalement imputables «à des faiblesses évidentes au niveau de l'intégration des nouveaux policiers, au niveau du processus d'évaluation et au niveau de la supervision».

Le juge propose plusieurs mesures techniques pour améliorer l'intervention sur le terrain, et le recommandation de la mise en place d'un véritable processus d'intégration des nouveaux policiers par un système de policiers instructeurs ou tuteurs pour chaque recrue.

Jacques Duchesneau a indiqué hier qu'un programme de formation sur mesure allait être implanté en janvier prochain.

Le juge Malouf fait également l'historique des rapports syndicaux au SPCUM. Le discours de la Fraternité des policiers lui paraît caractérisé «par son agressivité et par une méconnaissance volontaire des contraintes budgétaires qui affligent la CUM».

M. Malouf ajoute que l'accréditation syndicale des constables et cadres intermédiaires peut être remise en question, mais toute tentative de régler ce dossier «de manière autoritaire et unilatérale est vouée à l'échec».

Il est donc urgent de tenir un débat public éclairé sur cette question, ajoute-t-il.

Jacques Duchesneau s'est montré plutôt tiède sur cette question, déclarant qu'il n'allait pas «précipiter cette démarche».

Pour le président de la Fraternité des policiers Yves Prud'homme, la désyndicalisation des officiers est «non-négociable: c'est une question qui a fait l'objet d'un débat public il y a plusieurs années, débat que le gouvernement avait réglé pour des raisons de paix industrielle, d'équilibre des forces».

Il ajoute que le rapport Malouf soulève des questions mais n'apporte aucune preuve que le syndicalisme nuit au travail des policiers.

De façon générale, il se dit d'avis que les constatations relatives à la frustration et à la démotivation des policiers sont les mêmes que celles qui ont été rapportées par la Fraternité ces dernières années.

«Les policiers travaillent avec les outils mis à leur disposition», conclut-il.

## Johnson présente son candidat dans Chomedey

LE DEVOIR

Le premier ministre Daniel Johnson a désigné, hier, un nouveau candidat «vedette» qui défendra les couleurs du PLQ, cette fois dans Chomedey (sur l'île Jésus à Laval), à la prochaine élection.

Thomas-J. Mulcair, avocat et président de l'Office des professions du Québec jusqu'à l'an dernier, tentera de succéder à Lise Bacon à titre de député de Chomedey.

Mme Bacon, une rivale de M. Johnson dans le cabinet Bourassa, n'assistait pas à la conférence de presse. Le candidat désigné lui a cependant téléphoné, lundi, pour échanger. M. Mulcair a indiqué aux médias que Mme Bacon l'avait assuré de son entière collaboration. Agé de 39 ans, Thomas Mulcair a été élevé dans le comté de Chomedey. Il habite présentement Beaconsfield et réfléchit à la possibilité de revenir s'installer dans le comté de sa jeunesse.

## Sitôt lancée, la campagne publicitaire du PLQ doit être suspendue

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

Le Parti libéral qui entreprenait, hier, dans les journaux une nouvelle campagne de publicité pré-électorale devra y mettre fin, au plus tard demain, alors que le premier ministre, Daniel Johnson, sera forcé d'annoncer la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Rivière-du-Loup.

C'est l'avis exprimé par le directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté.

M. Côté est catégorique, sitôt qu'un décret est pris pour déclencher la tenue d'une élection, qu'elle soit complémentaire ou générale, les partis politiques sont tenus d'attendre au moins 29 jours avant d'entreprendre leurs campagnes publicitaires.

Avant cette période seules les dépenses relatives à l'organisation (bureau électoral, lignes téléphoniques, etc.) sont permises et les formations politiques doivent attendre 29 jours, c'est la loi, avant de vendre leurs couleurs dans les journaux, à la télévision ou à la radio.

Se référant à certains articles de la loi électorale, Pierre-F. Côté souligne que toute publicité est interdite dans les 29 jours suivant la prise d'un «décret» déclenchant une élection. M. Côté interprète le mot «décret» en l'ap-

pliquant aussi bien au déclenchement d'une élection complémentaire, qu'au déclenchement d'une élection générale. Donc, à partir de demain 7 juillet, terminée la pub nationale.

Cet avis du directeur général des élections risque de contrecarrer les plans du PLQ. Selon des informations obtenues par *Le Devoir*, la machine libérale souhaitait donner une suite télévisée à la campagne lancée hier dans les journaux. Au dessus d'une photographie floue de Jacques Parizeau, l'on peut lire le mot «compromette»; au dessus d'une photo claire de Daniel Johnson on lit le mot «construire».

M. Johnson affirmait, hier, que les campagnes publicitaires pré-électorales de son parti avaient entraîné des déboursés «de moins d'un demi million». Un des ses collaborateurs devait par la suite préciser qu'il s'agissait plutôt d'un montant «de moins de 400 000 dollars».

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général des élections, Pierre-F. Côté, estime que rien n'empêche Daniel Johnson d'annoncer à l'avance la date de l'élection générale pour la déclencher officiellement deux ou trois semaines plus tard.

Ce qui compte dans la loi électorale, souligne-t-il, c'est la prise du décret. La visite ou le coup de fil au lieutenant-gouverneur relève de la tradition.

## HAÏTIENS

«Nous ne voulons pas voir les gens se noyer»

SUITE DE LA PAGE 1

Mais ceux qui, après examen de leur dossier en Haïti ou sur des bateaux américains croisant au large, obtenaient un statut de réfugié politique, pouvaient être accueillis aux États-Unis.

En annonçant cette mesure de dissuasion, William Gray a lancé un appel aux Haïtiens pour qu'ils ne prennent pas la mer au risque de leur vie. Il a mis en exergue le naufrage d'un bateau surchargé qui aurait fait il y a deux jours au large de Saint-Marc plus de 150 victimes. Une trentaine de réfugiés ont déjà péri noyés la semaine dernière sur la côte sud-ouest du pays à la suite d'une panique provoquée par des coups de feu en l'air de policiers locaux.

«Nous demandons instamment au peuple haïtien de rester en Haïti. Nous ne voulons pas voir les gens se noyer», a souligné M. Gray.

M. Gray a réaffirmé qu'il n'était pas question «d'une intervention militaire imminente» en Haïti, précisant qu'imminemment voulait dire «une période de quelques jours». Mais il a répété qu'une option militaire était sur la table.

M. Gray a affirmé que le déploiement au large de Haïti, annoncé hier par le Pentagone, de quatre nouveaux navires américains avec à leur bord quelque 2000 «Marines» n'était pas lié à cet afflux de boat people, mais à l'éventuelle évacuation des citoyens américains. Le groupe d'assaut américain composé de quatre navires, dont un porte-hélicoptères, va se diriger aujourd'hui vers Haïti et renforcer le dispositif de 9 bâtiments américains croisant au large des côtes haïtiennes. Conduit par le porte-hélicoptères USS Inchon, le groupe comprend le USS Trenton, le USS Portland et le USS Spartanburg County. Ils rejoindront un autre navire d'assaut, le Wasp, qui mène depuis plusieurs semaines des exercices dans le secteur avec 650 Marines à son bord.

L'émissaire américain a noté que le président constitutionnel d'Haïti, M. Jean-Baptiste Aristide, «n'avait pu être joint» afin d'être informé des nouvelles dispositions américaines visant les boat people mais qu'il «serait surpris» qu'il ne les entérine pas.

L'accroissement de la misère dû aux sanctions internationales, le taux

plus élevé des asiles politiques (25% environ) désormais accordés dans le cadre des nouvelles mesures de l'administration Clinton, la présence des navires de guerre américains près des côtes et, dans une moindre mesure, la persistance de la répression politique, ont augmenté d'une manière spectaculaire le nombre des boat people haïtiens ces derniers jours.

Par ailleurs, le gouvernement du président provisoire Emile Jonassaint (non reconnu par la communauté internationale) s'est déclaré lundi soir «profondément indigné» par l'attitude des bateaux des gardes-côtes américains au large d'Haïti.

Ces navires, «au mépris des accords et conventions signés par les États-Unis, violent les eaux territoriales haïtiennes pour arraisonner les embarcations de pêche, kidnapper de petits pêcheurs et les présenter ensuite à la presse comme des voyageurs clandestins», souligne un communiqué gouvernemental.

D'autre part, un juge de Miami a accordé 41 millions de dollars de dommages et intérêts à six Haïtiens qui affirmaient avoir été torturés par le régime militaire de Prosper Avril.

Ce procès avait été intenté en février 1991 alors que Prosper Avril, l'un des militaires haïtiens qui se sont succédé au pouvoir à Port-au-Prince dans les années 80, vivait à Miami. Il avait regagné Haïti après le coup d'État qui, en 1991, a renversé le président élu Jean-Bertrand Aristide.

Les six Haïtiens affirmaient avoir été arrêtés, sévèrement battus et torturés par des soldats agissant sous les ordres de Prosper Avril. Certains d'entre eux avaient ensuite été détenus pendant une longue période sans soins médicaux et tous ont subi des infirmités permanentes, selon le texte de leur plainte en justice.

L'un des plaignants, le Dr Fernand LaForest, qui vit maintenant à Paris, a déclaré que «beaucoup d'Haïtiens estiment que les États-Unis sont responsables de la crise actuelle». «Il est réconfortant de voir un tribunal américain punir un tortionnaire haïtien», a-t-il ajouté.

Le montant de ces dommages et intérêts a été fixé vendredi soir par un juge de Miami et rendu public hier par le Centre pour les Droits Constitutionnels de New York qui représentait les Haïtiens dans ce procès.

## ORPHELIN Le courage de ses émotions

SUITE DE LA PAGE 1

pour le: «Que vous m'écoutez ou pas, je m'en fous.»

Et c'est fondamentalement ce qu'il a fait. Il a joué pour et avec Miles Davis davantage qu'il n'a joué pour nous. Il a affiché ce détachement pour les choses de la vie au temps présent qui le fait complice de Chet Baker dans l'univers de la tristesse. Cela se traduisait notamment par une quasi absence de mots.

Il a dû prendre le micro, deux fois maximum, pour présenter ses compagnons. Autrement dit, Roney n'a rien d'un entertainer. Communiquer par le biais des mots semble chez lui inutile ou trop lourd à supporter.

La musique qu'il nous a offerte a été un écho de celle que Davis avait défendue, très précisément entre 1963 et 1965. Soit une musique animée d'abord et avant tout par le souci de la tension. Rarement, Roney s'est laissé aller au sourire. Tout n'était que bruit, fureur et larmes. Dans son jeu, si on peut appeler cela ainsi tellement c'était sombre, il y a du désespoir.

Contrairement aux trompettistes de sa génération, on pense notam-

ment à Roy Hargrove entendu il y a deux jours, Wallace Roney a le courage de ses émotions. Il a démontré une telle qualité d'émotion, qu'en fait il se distingue de tous les musiciens de sa génération.

Que ce qu'il joue soit un écho au passé ou une tentative d'amener le jazz plus loin, quelque part en avant de nous, est chez lui tout à fait secondaire. C'était d'ailleurs à se demander s'il n'avait jamais pensé en ces termes. Il est une individualité. Il est certainement le plus individualiste de ses frères d'armes.

Il est tellement comme cela, un forcené de la communication des sentiments plutôt que d'un style ou d'une école, que ses compagnons étaient là davantage pour le soutenir que pour le relancer ou le provoquer. N'eut été d'une balance avantageant outrageusement le batteur, le jeu dévot par ses quatre employés aurait été splendide.

Wallace Roney est un cas singulier dans le jazz d'aujourd'hui pour être le seul à avoir plongé dans le précipice après la mise en bandoulière de Davis. Ce fut presque parfait. Presque, parce que trop sombre.



Wallace Roney

PHOTO JACQUES NADEAU

## MACRAMÉ «Nous sommes différents des autres»

SUITE DE LA PAGE 1

view. L'important, ce sera, à défaut d'avoir les équipes de pointe et des grandes vedettes, d'avoir des équipes équilibrées formées des éléments les plus prometteurs.

Entre les «vrais» jeux et les grandes compétitions internationales, entre les grands festivals culturels et les prix prestigieux, les jeux francophones ont du mal à trouver leur identité. «Parce qu'ils sont encore tout jeunes», souligne Mme Frulla. C'est seulement la deuxième édition. Mais il reste avant tout que réunir comme ça la jeunesse francophone de 46 pays est un objectif tout à fait louable.

«Nous sommes différents des autres. Nos jeux associent performance et solidarité. On ne doit donc pas se calquer sur les autres mais bien inventer autre chose», clament les organisateurs. Ainsi, pour la deuxième tenue des Jeux — retardée à la suite des pérégrinations de la politique politicienne hexagonale — le comité a mis le paquet. Et depuis ce matin, c'est Paris qui brille, jusqu'au 13 juillet, sous les feux de la francophonie avec sept compétitions artistiques (danse contemporaine et traditionnelle, chanson, peinture, sculpture, conte et production télé) et sept disciplines sportives (athlétisme, handisport, basket féminin, foot-

ball, handball masculin et féminin, judo masculin et féminin, lutte libre et tennis de table).

Plusieurs manifestations risquent cependant de détourner l'attention tant des journalistes que du public: la Coupe du monde de football et le Tour de France cycliste, deux activités populaires à souhait ainsi qu'une kyrielle d'activités francophiles: une rencontre avec des écrivains des cinq continents — Marie-Cristine Blais représentera le Québec aux côtés, entre autres, de Simone Schwartz-Bart et Rachid Mimouni — un spectacle du Ki-Yi M'Bock de Were Were Liking d'Abidjan et un concert des Haïtiens de Boukman Ekspéryans...

Mais, on a beau se complaire dans les préjugés, ces Jeux seront toutefois l'occasion pour certains artistes — les sportifs auront plein de sites tout frais tout neuf à leur disposition — de se produire sur des scènes aussi prestigieuses que celle de l'Olympia (chanson), du théâtre du Rond-Point Renaud-Barrauld (conte, danse traditionnelle) ou du centre Pompidou-Beaubourg (danse contemporaine et production TV) et d'exposer leurs œuvres dans les salles de l'Hôtel de la Monnaie. Les juges peuvent être naïfs mais on peut difficilement qualifier les Manu Dibango, Alain Lamontagne, Filipe Sawadogo (directeur du FESPACO), César et autres pré-

sidents ou membres de jury de guignols qui se sont laissés embarquer dans cette aventure sans souci de crédibilité.

Du côté québécois, l'auteur-compositeur-interprète Stephen Faulkner, le conteur Jocelyn Bérubé, la chorégraphe Shantal Nicole, la compagnie de danse Migration, le peintre Michel Barbeau, le sculpteur André Fournelle et les réalisatrices Suzanne Guy et Diane Garneau défendront les couleurs de la Belle Province. Pour les sportifs, il a fallu attendre le 20 juin pour obtenir les noms de la délégation même si Bruni Surin court d'ores et déjà sur toutes les lèvres; au football, on notait la présence de deux Cana-

diens dans la formation francophone affrontant... et perdant devant l'équipe de France A. Quels que soient les résultats obtenus et les problèmes persistant à quelques semaines de leur ouverture, ces deuxième Jeux de la Francophonie seront un ultime et irréversible test pour leur avenir. Soit ils mourront avant de naître et sombreront dans l'oubli le plus total — ce qui sera relativement facile vu qu'ils sont déjà inconnus —, soit ils deviendront un rendez-vous suivi.

Il semblerait que la Ville lumière ait voulu prendre les paris... un moyen comme un autre de mettre en sourdine la dévaluation du franc CFA!

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE  
• Extérieur (sans frais) •  
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 8H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE,  
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour  
le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355